

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES MUNICIPALES

RÉDIGÉ PAR M. PIERRE NEYRAND, ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

VILLE DE RETHEL

Série I. S. Collection PAUFFIN-BAUDELLOT



RETHEL
IMPRIMERIE RETHÉLOISE
J. CATHALA-HUET.

— 1936 —



ANTOINE-CHARLES PAUFFIN-TIERCELET

1766 - 1836

ET SA FAMILLE

par Jean Baptiste COUVELET de Charleville

Appartient à Mlle JOYE, Cours d'Orléans à CHARLEVILLE. L'Original endommagé pendant la guerre 1914-18 se trouve à l'Hôpital de Rethel.

INTRODUCTION

Le fonds dont nous publions l'inventaire a été donné à la ville de Rethel par M^{me} Frougnut, fille de M. Victor Baudelot, le 21 septembre 1931.

Nous avons, dans le classement de cette collection, respecté le plus possible l'ordre et l'esprit dans lesquels elle a été formée. — En dehors des ouvrages et articles de revue que nous laissons de côté (1), elle comprend :

1° Les papiers ayant trait à l'activité d'archivistes, d'historiens et de collectionneurs des membres de la famille Pauffin et de Victor Baudelot : inventaires et répertoires d'archives des Pauffin, notes et copies de pièces concernant l'histoire de la ville de Rethel et d'autres localités des Ardennes ou de la Champagne, collection d'autographes et de pièces anciennes manuscrites ou imprimées, etc. ;

2° Les notes et la correspondance relatives aux fonctions administratives et judiciaires qu'ils ont exercées pendant près d'un siècle, et surtout de la fin de l'ancien régime à la monarchie de juillet. C'est l'histoire de trois générations d'une illustre famille rethéloise dont les membres jouèrent dans leur sphère un rôle important.

Voici résumées, quelques notes que nous avons pu recueillir sur cette famille (2).

Le 30 mars 1606, « Remiette Dubus, fille de Jean Dubus, notaire royal, épouse Jean Pauffin, adjoint « aux enquêtes au bailliage de Rethémois, notaire royal en 1624, fils de M^e Jean Pauffin, contrôleur au « grenier à sel de Château-Porcien et de Jeanne de Clèves » (3).

En 1622, un Michel Pauffin est officier municipal de Rethel (4) ; il l'est encore en 1638 (5).

On trouve aussi un Pauffin, notaire à Rethel de 1642 à 1652 (6).

Au XVIII^e siècle les Pauffin sont magistrats ou avocats : nous pouvons dès lors suivre la filiation de cette famille, grâce aux notes d'Albert Baudon, publiées dans la généalogie de la famille Landragin de Rethel (7).

Pour ce qui nous concerne, nous nous bornerons à la biographie des membres de cette famille mentionnés dans le présent inventaire.

1. Nicolas Pauffin, nommé garde des archives de la ville en 1780 et qui est l'auteur de l'inventaire conservé dans notre fonds sous le n° 7 (1 S 2), était l'un des neuf enfants de Jean-Baptiste Pauffin et d'Antoinette Landragin : né le 20 juillet 1712, il est en 1756 avocat au Parlement, conseiller du Roi et échevin de Rethel. Il meurt le 5 janvier 1786, âgé de 73 ans.

(1) Ils seront joints aux volumes de la Bibliothèque municipale.

(2) Nous n'avons rien trouvé sur les Pauffin dans les fiches si précieuses par ailleurs des collections Paul Pellot et Bossu, aux Archives départementales.

(3) A. Baudon, **la famille Rethéloise des Dubus** dans **Rev. historique Ardennaise**, t. VI (1899), p. 326-7. C'est peut-être ce même Jean Pauffin qui est élu en 1621 membre du Conseil ordinaire de la ville de Rethel : Caruel, **Essai sur Rethel**, p. 94.

(4) Caruel, **op. cit.**, p. 177.

(5) **Arch. dép. Ardennes** E 1502.

(6) **Ibid.** E 1520.

(7) Voir **Rev. hist. Ardennaise**, t. IV (1897), pp. 250-3. — Ces notes peuvent être complétées par des recherches aux Archives départementales dans les séries B, C, E et L, notamment B 668, 690, C 327, 328, 538, 1442 à 1568 (Contrôle des actes des notaires et sous seings privés et tables des mariages et sépultures), E 122, 1467 à 1527 (Notaires de Rethel), L 18, 466, 727 et fonds des tribunaux du bailliage et révolutionnaires, ainsi que les tables décennales. Voir aussi les notes de M. Didion, rédacteur aux Archives, prises d'après ces fonds.

2. Son neveu, Jean-Baptiste Pauffin, que nous rencontrons dans le présent inventaire comme président de l'Assemblée électorale du département des Ardennes, puis du district de Rethel pour la nomination des juges du tribunal, en 1790 (1 S 29-30), est le fils de Jean-Baptiste-Arthur Pauffin et de Marie-Madeleine Billaudel : baptisé le 20 août 1724, en son vivant conseiller du Roi, avocat en Parlement, procureur du Roi, maire de Rethel, il est en 1789 grand gruyer, maître général des eaux et forêts du duché de Mazarin et de la principauté de Porcien, président des Traités et Gabelles. Il avait épousé le 2 février 1751 Jeanne-Charlotte Tiercelet, fille de Charles-Philibert Tiercelet du Clos et de Henriette Durand. Il mourut le 22 mai 1805.

3. L'aîné de ses fils, Jean-Baptiste-Eustache-Marie-Léon-Félicité, connu sous le nom de Pauffin de Saint-Morel et fondateur de la branche du même nom, né le 5 juillet 1755, épouse en 1784 Anne-Marguerite-Destez, fille de Jean Destez et de Marie-Anne Gilbin. Il était en 1789 lieutenant au bailliage de Mazarin et à la maîtrise générale. Il fut chargé avec M. Biarnois d'aller devant l'Assemblée nationale soutenir les prétentions de Rethel à devenir chef-lieu du département (1789). Il est membre du Conseil général des Ardennes du 19 avril au 16 juin 1790 ; le 11 octobre 1793, il est présent à l'Assemblée du Conseil de la commune de Rethel, et y demande au nom des citoyens de la ville la formation d'une société populaire (8) : nommé commissaire national près le tribunal du district de Rethel, il fut suspendu de ces fonctions par le représentant Levasseur le 28 prairial an II : le 1^{er} frimaire an III, il fut nommé juge au tribunal du district de Rethel par arrêté du représentant Delacroix. Il mourut le 21 juillet 1817.

4. C'est à son frère, Antoine-Charles Pauffin du Clozeau, plus connu sous le nom de Pauffin-Tiercelet, à cause de son mariage le 30 octobre 1792, avec sa cousine Marie-Nicole-Victoire Tiercelet du Clos, fille de Paul-Charles-Philibert Tiercelet du Clos et de Marie-Antoinette-Nicole Roze, que nous sommes redevables de la plus grande partie du présent fonds : il fut baptisé le 27 juillet 1766 ; avocat au bailliage ducal puis au présidial de Rethel, pendant la courte existence de cette juridiction (9), il était appelé à jouer un rôle éminent pendant la Révolution : membre du Directoire du district de Rethel en 1793 (10), il fut nommé le 4 brumaire an II accusateur public près le tribunal criminel du département : il le resta jusqu'au début de l'an IV. Après le 9 thermidor, classé par erreur parmi les terroristes et les « créatures de Levasseur », il avait été destitué par Delacroix le 2 vendémiaire an III, mais cet arrêté fut rapporté le 28 suivant. Il prit alors la direction des poursuites contre les terroristes du département, et c'est après trois réquisitoires, malgré les embûches qu'on essaya de lui tendre en haut lieu, que furent condamnés à mort Mogue, Delecotte, Sorlet, Crin, Durège, Varroquier et Boucher l'aîné, le 27 messidor an III. Il paya cher le courage qu'il montra en cette circonstance : le Comité de législation à Paris dénonça la procédure suivie comme irrégulière et ne se fit pas faute d'insinuer que Pauffin était mal noté par ses chefs : il dut donner sa démission (11).

Secrétaire de l'Assemblée électorale annuelle du département en vendémiaire an IV, il était élu le 23 du même mois, 5^e administrateur du département des Ardennes, puis substitut du Commissaire provisoire du directoire exécutif (12) ; il ne resta du reste que quelques mois dans l'administration : le 22 germinal an IV, il est nommé professeur d'histoire à l'école centrale de Charleville : il y enseigna par la suite l'éloquence et la législation (13). En 1808, il est procureur impérial à Rethel (14). Il aurait été révoqué après les Cent Jours pour opinions bonapartistes : « mais sur la demande de ses concitoyens, le gouvernement de « Louis XVIII lui rendit son emploi. En 1827, il donna volontairement sa démission » (15). Nous ne le retrouvons qu'au mois d'août 1830 : il assure l'intérim de la Sous-Préfecture de Rethel, lors de l'absence du chevalier de Caravel qui sera, quelques semaines plus tard, révoqué comme fonctionnaire légitimiste (16). Nommé président honoraire, Pauffin-Tiercelet mourut le 3 mai 1836 : il était également conseiller municipal et conseiller général des Ardennes.

5. Il serait oiseux de faire la biographie de son fils, Chéri Pauffin : aussi bien existe-t-il déjà une bonne notice de Victor Baudelot (15). Rappelons seulement qu'il hérita de son père et de son arrière-grand-oncle Nicolas, le goût de l'histoire et du document : on lui doit non seulement son « Rethel et Gerson » et le « Chants du Soir » imprimés, mais la collection manuscrite des « Ardennes Illustrées », malheureusement détruite pendant la guerre. Nous avons conservé son portrait (17).

(8) Voir l'art. de A. Baudon, la **Société populaire de Rethel**, dans **Annales de Rethel**, 1909, n° 18, p. 90-1.

(9) Voir l'art. de H. Jadart dans **Rev. de Champagne et de Brie**, t. XIII (1882), pp. 121, 298.

(10) **Arch. dép. Ardennes** L 466.

(11) Voir ci-dessous 1 S 31 à 47.

(12) **Arch. dép. Ardennes** L 727.

(13) **Ibid.** L 18, fol. 147-8 et ci-dessous 1 S 49 n° 1. — Ses cours d'histoire et de législation avaient été légués, avec les *Ardennes illustrées*, par Chéri Pauffin à la ville de Rethel ; ils subirent le sort de ces dernières. Voir Jadart, **Essai d'une bibliographie rethéloise**, pp. 61-64.

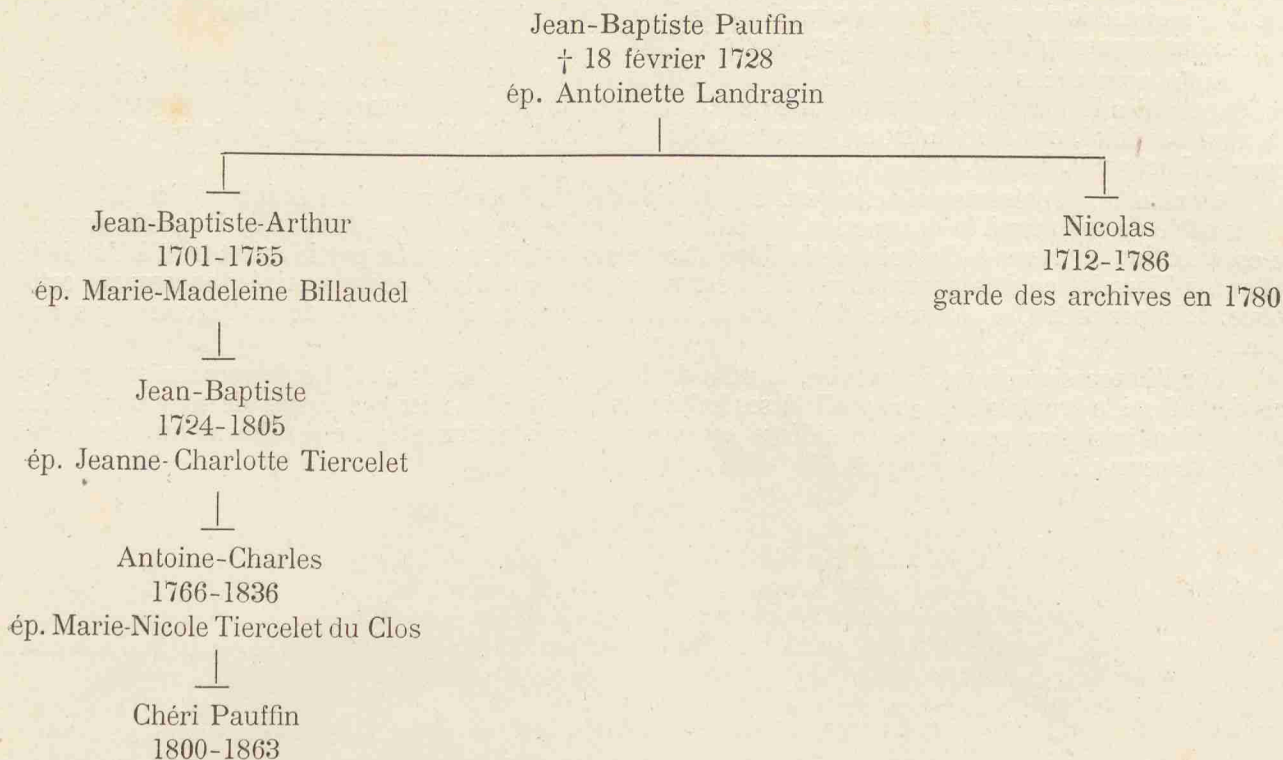
(14) Voir ci-dessous 1 S 17 n° 2.

(15) Victor Baudelot : **Chéri Pauffin**, dans **Panthéon biographique universel**, 1861, p. 194.

(16) Ci-dessous 1 S 50.

(17) Dessin de Confoury, lithographié par Bauvarlet, à Rethel. Collection de gravures des Archives départementales des Ardennes, provient du legs Edouard Flamanville, d'Attigny.

Pour faciliter la compréhension de ces notes généalogiques, voici le tableau de la famille Pauffin aux derniers siècles :



Au XVIII^e siècle, les Pauffin portent « de sable d'or au tronc duquel est entortillé un serpent, et un « oiseau perché au-dessus de l'arbre de même » (18).

Si la collection des « Ardennes Illustrées » n'existe plus, il nous est permis de la reconstituer en partie à l'aide des brouillons de copies, inventaires, etc. qui se trouvent dans le présent fonds. L'étude de la première partie, nous permet de voir que depuis longtemps les Pauffin avaient l'idée de faire une histoire générale de Rethel, que Pauffin-Tiercelet lorsqu'il fut chargé du classement et de l'inventaire des Archives municipales, prit des notes intéressant l'histoire de Rethel et de ses environs, que Chéri Pauffin fut amené seulement à élargir le cadre des études de son père en formant une collection sur tout ce qui intéressait l'histoire des Ardennes, qu'il fut à ce propos en constants rapports avec Victor Baudelot à qui, en lui léguant ses notes, il confia le soin de continuer son œuvre (19). Et c'est à Victor Baudelot que nous devons la plupart des notes et copies d'érudits, de coupures de journaux et autres documents qui se trouvent à la Bibliothèque de Rethel et dont nous inventorions toutes pièces présentant le caractère de documents (20).

Il faut faire une place à part à la collection d'autographes, de pièces originales et d'anciens documents concernant les Ardennes (1 S 10 à 1 S 17, 1 S 24 à 1 S 28) : les liasses 1 S 24 à 1 S 28, achetées sans doute à des libraires, proviennent soit de fonds d'archives ou de collections particulières, soit des ministères : la liasse 1 S 25 provient des papiers de Cochelet (1753-1804) qui fut député par Charleville à l'Assemblée constituante, puis commissaire ordonnateur de l'armée en Belgique : elle complète heureusement ce que nous savons déjà de la rivalité commerciale qui divisait Mézières et Charleville.

(18) Communication de M. Hemmerlé, maire de Monthois, d'après d'Hozier ms., p. 162.

(19) Voici, tirée du testament de Chéri Pauffin, du 25 mars 1862, déposé pour minute à M^e Trépagne, notaire à Paris, le 11 août 1863, par lequel il constitue l'hospice de Rethel, son légataire universel, la disposition en faveur de Victor Baudelot : « Je lègue à Monsieur Victor Baudelot, de la Cassine, aujourd'hui employé chez M. Hachette, « libraire à Paris, toutes mes archives historiques sur les Ardennes, archives collectionnées en cahiers et portant « en tête de chacun d'eux ces mots : légué à M. Baudelot. — Je lui lègue en outre la propriété littéraire de mes « ouvrages imprimés avec liberté de les publier de nouveau après moi, s'il le juge à propos. » (Arch. dép. Ardennes 17 X. libéralités.) — Les registres n^{os} 1 S 4, 1 S 5, 1 S 6, 1 S 7 n^o 1, 1 S 8 proviennent donc de la famille Pauffin.

(20) Nous laissons de côté les ouvrages imprimés, extraits de revues, thèses et coupures de journaux provenant soit de Chéri Pauffin, soit de Baudelot. Baudelot prit copie de plusieurs documents de la Bibliothèque nationale où il allait souvent travailler (1 S 18-23).

Quant aux anciennes chroniques de Rethel et de sa région, ce sont en général des copies qui devaient servir aux Pauffin de documents. Il faut faire une place à part au registre 1 S 8 qui est certainement le manuscrit autographe de la chronique de Jean Taté, et aux cahiers de la liasse 1 S 9, extraits d'autres chroniques qui ont servi de documents à l'historien de Château-Porcien.

Enfin nous avons joint au même fonds quelques pièces qui n'en faisaient pas partie originairement (Appendice III) et dressé un répertoire de plans et gravures de toutes sortes qui, faisant partie de la collection Baudelot, ont été joints aux documents du même ordre acquis par ailleurs par la ville de Rethel ou par le Docteur V. Meugy.

En résumé, la présente collection est, en ce qui concerne Rethel, restreinte et incomplète (21). Elle est incapable de suppléer à la destruction complète des Archives de Rethel en 1914 (22). Mais elle apporte une contribution imprévue à l'histoire de la Révolution dans les Ardennes. La partie ayant trait à l'activité de Pauffin-Tiercelet comme accusateur public est un des rares fonds d'archives privées concernant cette époque. Elle permettra, espérons-le, d'écrire un jour une histoire intéressante de la Terreur dans nos régions.

Par l'impression de cet inventaire, la ville de Rethel s'acquitte de sa dette de reconnaissance vis-à-vis de la famille Baudelot. Elle rappelle à ses habitants la vie d'une longue lignée de magistrats : les Pauffin. Son initiative peut être considérée comme une satisfaction et un complément aux dernières volontés de ceux-ci.

(21) Il manque un certain nombre de pièces à la collection primitive inventoriée par Victor Baudelot : voir 1 S 11.

(22) On sait qu'il ne reste de ces archives que quelques textes publiés par Henri Jadart et quelques copies du regretté Albert Baudon, rachetées aux Archives départementales par la ville de Rethel. Une partie seulement de ces notes fut utilisée par Albert Baudon dans ses très nombreuses publications.

VILLE DE RETHEL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES MUNICIPALES

Série 1 S - Collection **PAUFFIN-BAUDELLOT**

1 S 1 (Registre). — Cartonnage bradel.

XIX^e siècle. — **Inventaire ancien de la collection Pauffin-Baudelot**, formant cinq petits cahiers in-16 reliés en parchemin, de 96, 84, 92, 128 et 31 pages.

Cet inventaire fut dressé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sans qu'il soit possible d'en préciser la date. Il n'est pas de la main de Chéri Pauffin, mais de celle dont sont écrites la plupart des notes et copies d'érudits analysées aux cotes 1 S 43-48, c'est-à-dire très probablement de Victor Baudelot.

Il est assez détaillé et comporte un numérotage continu de 1 à 1.066 : reporté sur les pièces correspondantes, ce numérotage nous a permis de reconnaître que la collection, en son état actuel, comporte de graves lacunes. Sans tenir compte des

coupages de journaux et de quelques brochures et pièces non inventoriées dans ce manuscrit, il nous est resté 476 articles sur 1.066 (1).

Ce qui est disparu concerne surtout des sections entières, par exemple les extraits des délibérations du Conseil général du Département, du Comité de Salut public, du District de Libreville, quelques règlements imprimés concernant la ville de Rethel, des textes sur la Terreur dans les Ardennes et l'activité de Mogue, Vassant, etc...

Les analyses, assez détaillées, ne comportent guère que des citations. Cependant les particularités externes (pagination, format, écriture, éditeur, cachets, etc...), ainsi que les mentions de l'auteur, du destinataire, de la date sont assez soigneusement notées : quelques notes critiques sont parfois jointes.

PREMIÈRE PARTIE

Les PAUFFIN archivistes de la Ville de Rethel

1 S 2 (Liasse). — 7 pièces, 1 cahier de 84 pp., papier.

1650-1784. — **Nicolas Pauffin, archiviste de la ville de Rethel** (2). — 1. « Délibération du Conseil « général tenu en l'Hôtel de Ville de Rethel-Mazarin le mercredi cinq janvier mil sept cent quatre-vingt, portant : que les officiers administrateurs « sont priés de remettre à M. Pauffin », ancien échevin de cette ville, « les clefs des archives » dont il veut bien entreprendre le classement et l'inventaire (extrait du 15 janvier 1780). — 2. Nouvelle délibération du Conseil général du 16 mai 1781 prolongeant la mission de M. Pauffin comme conservateur des archives de Rethel, et pour l'en remercier, prenant à sa charge le loge-

ment des troupes « qu'il est dans le cas d'avoir « comme les autres habitans » (extrait du dit jour). — 3. Extrait plus développé de la dite délibération (17 septembre 1781). — 4. Copie d'une lettre de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province de Champagne, aux officiers municipaux de Rethel, relative à la conservation des titres de cette ville et à l'inventaire qui doit en être dressé par M. Pauffin (14 juin 1783). — 5-6. Procès-verbal du pillage des archives de l'Hôtel de Ville de Rethel par les Espagnols le 22 août 1650, dressé par les

(1) Y compris les gravures, plans et cartes inventoriés à l'appendice II.

(2) Voir également Arch. dép. Ardennes, C 327.

échevins du dit Rethel : « Les Espagnols ont vidé « les sacs, rompu et jeté en la rue plusieurs des « titres et papiers et emporté une bonne partie « d'iceux dans une cassette. » (Minute originale signée de quatre échevins, du syndic et du sergent de la ville et copie authentique du 14 avril 1682.) — 7. « Inventaire des titres et renseignements qui « se sont trouvés dans les armoires des archives « de l'hôtel commun de cette ville de Rethel », p. 82 : « Cet inventaire a été fait par Monsieur « Nicolas Pauffin, avocat en Parlement, ancien « échevin et depuis garde des archives de la ville « et la minute d'iceluy est dans les mains de « Monsieur Jean-Baptiste Pauffin, président des « traites, son neveu et l'un de ses héritiers » (3). — 8. Copie par Nicolas Pauffin d'un manuscrit des archives de Rethel contenant « les introduc- « tions et manières anciennes qu'on a observées à « Rethel par les bourgeois, eschevins, manens et « habitans du dit lieu, à la réception de son nou- « veau seigneur » (sans date, trois pages petit format).

1 S 3 (liasse). — 12 pièces papier.

1820-1829. — Pauffin-Tiercelet, archéologue et archiviste de Rethel. — 1-2. Deux circulaires imprimées adressées par le Conservateur des antiquités du Département, Du Vivier, à M. Pauffin,

ayant trait aux « recherches à faire sur les anti- « quités de la France dans toute l'étendue du « département des Ardennes » (1^{er} février-1^{er} août 1820). — 3. Lettre du Sous-Préfet de Rethel à M. Pauffin-Tiercelet, conseiller d'arrondissement, président honoraire du Tribunal civil à Rethel, le priant de bien vouloir répondre, en ce qui concerne les archives municipales de Rethel, aux renseignements demandés par le Ministre de l'Intérieur (10 août 1829). — 4. Arrêté du Maire de Rethel nommant M. Pauffin-Tiercelet archiviste honoraire de la ville et lui adjoignant le sieur Boucher, secrétaire-greffier de la mairie (12 août). — 5. Lettre du même au Sous-Préfet de Rethel lui faisant part du désordre des archives et lui soumettant l'arrêté ci-dessus (même date). — 6-12. Divers inventaires et remarques sur les archives municipales : papiers généraux et renseignements historiques (4 pp.) ; observations sur un plan cadastral (10 pp.) ; inventaire des débris d'un registre de délibérations de l'époque révolutionnaire (11 pp.) ; répertoire des registres de délibérations de la ville de 1674 à 1764 qui existaient aux archives d'après une délibération du 9 octobre 1764 ; registres existant aux archives de Rethel (de 1675 à 1813) ; remarque sur les registres de l'état civil de Rethel ; inventaire des archives de Rethel, collection des lois et état civil (minutes non datées, toutes de la main de Pauffin-Tiercelet) (4).

Recueils des Pauffin sur l'histoire du Rethélois

1 S 4 (Registre). — In-folio, 91 pp., papier.

XIX^e siècle. — « Notes historiques sur la ville « de Rethel, son duché et les pays voisins » (Attigny, Carignan, etc...) : manuscrit autographe de Pauffin-Tiercelet. En hors-texte, de la main de Chéri Pauffin : « Le Rethélois : Archives du manuscrit des Ardennes illustrées ». — Sur la couverture : « Légué à M. V. Baudelot, 25 mars 1862 : [signé] : Ch. Pauffin » (5).

1 S 5 (Registre). — In-folio, 141 ff., papier.

XIX^e siècle. — « Renseignements extraits des « archives de la ville de Rethel » : manuscrit autographe de Pauffin-Tiercelet : c'est une analyse complète de tous les registres des délibérations de la ville existant de son temps, depuis 1669 jusqu'en 1826 (manquent les délibérations du 12 janvier 1693 au 5 octobre 1697, du 19 septembre 1713 au 17 juin 1748, du 16 septembre 1751 au 24 août 1753, du 3 mai 1781 au 19 février 1784). On y trouve aussi des extraits du registre pour l'enregistrement des édits et déclarations du roi, des renseignements intéressant la ville de Rethel du 14 octobre 1622 au 21 juin 1694, et le répertoire

de la collection des lois et décrets, ainsi que des registres de l'état civil depuis 1599 (6). Mêmes notes en hors-texte de la main de Chéri Pauffin, que ci-dessus.

1 S 6 (Registre). — In-folio, 315 pp., papier.

XIX^e siècle. — « Notes pour servir aux annales « et histoire de Rethel par Lebègue-Fromantin » suivies de « notes historiques sur les communes « de l'arrondissement de Rethel » (pp. 177-252), d' « addition aux annales de la ville de Rethel »

(3) Voir l'Introduction.

(4) Ces derniers documents nos 9-12 sont reproduits dans le registre coté 1 S 5. On peut aussi se reporter aux copies cotées 1 S 21 nos 22 à 26, de l'écriture de Pauffin-Tiercelet et prises par lui probablement au cours de son travail d'inventaire.

(5) Ce recueil a probablement servi de modèle et de plan au recueil de documents en 23 tomes dit « Les Ardennes illustrées de Chéri Pauffin », registres II 7 à II 29 des Archives municipales de Rethel détruites en 1914.

(6) Il n'est pas besoin d'attirer l'attention sur l'intérêt primordial de ce registre qui remplace en quelque sorte les registres de délibérations disparus.

(appendices et pièces justificatives, pp. 253-304), et d'une « liste alphabétique des personnes du « département des Ardennes et de la Marne qui, « par leurs écrits ou leurs actions, on droit à quel- « que célébrité » (pp. 305-315) : l'auteur s'excuse au début de la manière un peu confuse dont ces notes ont été prises. Sur la feuille de garde, indication des sources manuscrites tirées de la « bibliothèque du roi », dont le livre d'hommages

de 1533 (provenant de Lancelot) (7). Contre la couverture est collée une quittance du 27 janvier 1858, signée Lebègue, portant qu'il a reçu « de « Monsieur Ch. Pauffin la somme de vingt-cinq « francs » pour la vente qu'il lui a faite de ce manuscrit. Sous-titres et mentions de la main de Chéri Pauffin analogues à ceux des registres 1 S 4 et 1 S 5.

Autres travaux historiques sur Rethel et la région

1 S 7 (Liasse). — 2 cahiers, papier.

XIX^e siècle. — 1. « Documents sur l'histoire de « Rethel » : notes sur divers quartiers de Rethel avec l'historique et la description des principaux monuments, et les modifications que les événements ont fait subir à la ville au cours des âges, suivies de l'inventaire des cloches et des épitaphes des églises des environs et de courtes notes historiques sur les villages de l'arrondissement de Rethel. — 2 cahiers in-4 de 53 pp. et de 67 pp. (même reliure). — La première partie de ce travail est datée, en marge, par une main postérieure, de 1846 : elle se rattache certainement aux monographies paroissiales demandées à cette époque aux curés du département par l'Archevêque de Reims. L'auteur, qui signe L.P.M. (p. 53), est contemporain de certains faits de la Révolution, par exemple d'un brûlement de titres féodaux sur la place de Rethel (p. 31), d'une mystification d'un pseudo-fantôme à Rethel en 1804 (p. 51). Ses transcriptions épigraphiques sont périmées depuis les travaux de Jadart et de Baudon. La seconde partie donne pour chaque village de l'arrondissement de courts extraits de chartes, sur les hommes célèbres, sur les anciens seigneurs, et sur certains faits plus récents, par exemple des trouvailles d'ossements humains à Vieil-Saint-Remy au début du XIX^e siècle. Elles n'ont rien de commun avec la Géographie Historique des Ardennes, de Jean Hubert, parue en 1856.

2. **Histoire de l'église et du prieuré de Rethel**, par Louis Paris, en 39 chapitres. Ms. in-4 de 34 fol., avec une lettre de l'auteur datée du 11 juillet, où il est question de l'envoi (à Chéri Pauffin probablement) du présent manuscrit.

1 S 8 (Registre). — In-folio, 237 pp., papier.

XVIII^e siècle (vers 1745). — **Chronique de Château-Porcien**, par Jean Taté (8) (manuscrit autographe, chargé à certains endroits de rectifications et additions paraissant de la même main).

Hors-texte « **Advertissement au lecteur...** »

P. 1 : « **Recueil des choses les plus remarquables**

« arrivées en cette ville de Château-Portien et lieux « circumvoisins, avec un discours sur l'antiquité « des églises et couvent du diocèse de Reims, par « Moy Jean Taté, natif du dit Château-Portien « et y demeurant »; — Origines de Château-Portien; — p. 7 : Liste des comtes de Portien »; — p. 27 : « Liste de plusieurs personages de Château-Porcien et lieux voisins qui se sont distingués « par leur esprit »; — p. 28 : « Liste des gens de « distinction du pays qui sont parvenus par leur « esprit et capacité aux dignités ecclésiastiques et aux emplois honorables »; p. 31 : « Antiquité de la ville de Retel dit à présent Mazarin »; — p. 33 : « Liste des comtes et ducs de Retel à présent de Mazarin »; — p. 45 : « Histoire d'une course faite en Champagne par ceux du party du duc d'Orléans en mil quatre cent dix, tiré des « Annalles de Bourgogne »; — p. 47 : « Liste des gouverneurs de la ville et château de Portien »; — p. 53 : « Liste des prestres et relligieux natifs de Château-Portien qui se sont distingués par leur esprit et leur mérite »; — p. 57 : « Listre des prestres natifs de Château-Portien qui en ont esté curé »; — p. 58 : Chronique de Château-Porcien, commençant à l'année 808 et se terminant à l'année 1740; — p. 161 : « Antiquité des églises et fondations des couvents du diocèse de Reims » (il s'agit de l'histoire des églises, monastères et couvents de Château-Porcien avec une digression sur l'église cathédrale de Reims (p. 182); — p. 210 : « Continuation de la chronique » (nuée de juillet 1743); — p. 211 : « Trait d'histoire particulière » (sur le grand nombre d'officiers de justice qui se trouvaient à Rome lors de l'entrée qu'y fit Charlemagne, d'après Mezeray); — p. 212 : « des hôpitaux des escrouelles »; — p. 213 : « Suite de l'histoire des églises, monastères et couvents du diocèse de Reims; — p. 227 : « Comte de Portien : particularité curieuse du temps et des droits du comte de Portien, tiré des dénombremens du Comté et des comptes-rendus des droits et revenus d'iceluy »; — p. 229 : « Traits d'histoire tiré de l'his-

(7) Bibl. nat., ms français 4800.

(8) Voir à l'appendice I quelques remarques sur ce manuscrit, ses différences et ses concordances avec les publications de Jadart et du D^r Meugy.

toire de Louis 14 imprimé à Rotterdam et Nancy » ; — (manquent les pages 232 à 235) ; — p. 236 : « Compléments à la chronique et notes sur la famille de Gobin ».

Voici maintenant la liste des principaux textes transcrits dans le manuscrit :

1. Obsidio urbis Castri-Porciani (1617), tirée de « l'histoire fait par Messire Barthelemy de Gramont, conseiller du Roy, président au Parlement de Thoulouse », pp. 85-87.

2. « Copie du procès-verbal des ruines arrivé à Château-Portien depuis 1650 jusqu'à 1654 ». (Copié sur l'original) et récit des sièges de Rethel et Château-Porcien (1652) d'après les ms des s^{rs} Vaucher et Jourland, pp. 110-116.

3. Clause en faveur de l'église de Porcien dans le testament de Saint-Remi, p. 164.

4. Charta prioratus Beatæ Mariæ de Castro Porcensi, « tirée sur celle de Saint-Nicaise ». Donation de cette église à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims par l'archevêque Samson (1143), pp. 167-8.

5. Confirmation par le dit Samson à la dite abbaye des biens qui en dépendent (1160) : clause sur Château-Porcien, p. 168.

6. Donation de droits et d'aumônes par Godefroy, comte de Porcien, pour l'entretien de deux nouveaux moines dans le prieuré (sans date, vers 1190), p. 169.

7. Charta prioratus Beati Theobaldi de Castro-Porcensi. Fondation du prieuré de Saint-Thibaut par Roger III, comte de Porcien (1087), p. 189.

8. « Arrest du Parlement de Paris obtenu par M. de Mazarin, prince de Portien et les religieux de Saint-Hubert en Ardenne, contre l'abbé du dit monastère, pour les prieurés de Prix et de Château-Portien (16 mars 1708), copié sur la copie délivrée à M. de Mazarin », pp. 205-7.

9. Remise à Raoul, archevêque de Reims, par le comte de Rethel, Hugues, pour être donnée à l'abbaye de Saint-Remi-de-Reims, de l'église de Rethel usurpée par lui (1118), copié sur le cartulaire de Saint-Remi, pp. 213-4.

1 S 9 (Registre). — 8 cahiers, petits in-4, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — 1. « Copie tirée du « manuscrit et recueil fait par M^e Pierre Camart, « procureur général du duché de Rethelois (9), « auparavant comté, de tout ce qui concerne la « dite terre et les seigneurs qui l'ont possédé depuis « Clodion, deuxième roy de France.

« Ce recueil a été fait par ordre de Charles de « Gonzagues qui en estoit duc en 1614 suivant les « dénombrements du dit duché et les chartes et « titres d'iceluy dont les doubles ont esté déposés « en la Chambre des Comptes à Paris en l'année « 1625 et dont le dit sieur Camart a raporté des « doubles aux archives du dit duché après avoir « fait recevoir un dénombrement. »

Sur la couverture, du XIX^e siècle : « Recueil fait « par le procureur général Pierre Camart sur le « duché de Rethel : 1625. (Copie faite en 1713 avec additions). »

« Titres produits » : chartes de 1094, 1097, 1118, 1176, 1194, 1196, 1227, 1245.

P. 119 : « Etat des villes et communautés qui « composent le duché de Rethel-Mazarin » par prévôtés.

Cahier de 124 pp. (XVIII^e siècle).

2. « Recueil de l'antiquité de la ville de Rethel « tiré de l'histoire de la métropole de Reims com- « posé par M. Mariot, grand prieur de Saint- « Nicaise de Reims, lib., 2 cap. 7 et d'autres « auteurs modernes » (cahier de 16 pp. : en marge : (1652 ?)

3. Même recueil, cahier de 19 ff. : les fol. 1 et 19 sont d'une écriture antérieure, fol. 19^v : « Ce « manuscrit est de 1694 » (XVII^e-XVIII^e siècles).

4. « Histoire en abrégé des villes de Retel et « Château-Portien » ; — p. 1 : « Retel » ; — p. 7 : « Antiquité de la ville, Château et pais de Portien » ; — p. 13 : « Siège de la ville et du château de Portien en 1617 » ; — p. 15 : « Siège de Château-Portien de l'année 1650 » (10). Cahier de 16 pp. : p. 1 : « (1655) » d'une main postérieure.

5. « Antiquité et particularité de la ville et pais « de Retel, à présent Mazarin ». Cahier de 22 pp. : p. 1 en marge : « (1731 ?) » d'une main postérieure.

6. Fragment d'une notice sur le Porcien : histoire du château et siège de 1617. Cahier de 14 pp. (10) : p. 1 : (1735) » d'une main postérieure.

7. « Recueil fait et dressé par Maître Jean Jour- « land, demeurant à Château-Portien (11), de plu- « sieurs choses arrivées tant au dit Château qu'es « environs et ailleurs, commencé à faire en l'année « mil six cent trente-six, et c'est tant de ce qu'il a « vû qu'apprit par tradition et relation des per- « sonnes dignes de foy. Signé Jourland avec para- « phe. » Cahier de 118 pp. : de la main du copiste : « Bary 1734 ».

8. « Table de l'histoire ou cronologie des princes « et seigneurs qui ont porté le titre de comte et « duc du pays rethelois depuis le roy Clodion, l'an « de Notre-Seigneur 449, jusqu'en l'année 1713 et « suivantes. » Copie de la 2^e moitié du XVIII^e siècle. Cahier de 40 pp. avec une table alphabétique des matières.

(9) Sur Pierre Camart, voyez article de Henri Labande dans *Revue historique Ardennaise*, tome VI (1899), p. 173.

(10) De la main de Jean Taté.

(11) Cité par Jean Taté dans le ms analysé à la cote 1 S 8, p. 116.

Pièces anciennes sur les Ardennes

1 S 10 (Liasse). — 1 pièce imprimée, 5 cahiers, papier.

1584-XVIII^e siècle. — Pièces antérieures à 1790 pour servir à l'histoire du comté de Rethel : —

1. « Extraict des articles tirez du reglement fait « par feu Monseigneur Ludovic de Gonzague en « l'an mil cinq cens quatre-vingt et quatre pour le « bien de la justice de son duché et pairie de « Retellois establie à Retel », suivis « d'autres « reglemens et ordonnances de Messieurs les Lieu- « tenans général et particulier au bailliage du dit « duché et pairie de Retel » (14 juin 1611) et « d' « extraicts des registrs aux causes du greffe « du bailliage de Retel » (1638-1667) : cahier in-8 de 46 ff. XVII^e siècle. — 2. « Reglement pour les « officiers de la justice ordinaire de Monseigneur « de Mazariny cy-devant appelé Rethelois » (en marge d'une écriture du XVIII^e siècle : « **1665 par Monsieur Chueury** »), cahier in-fol. de 100 pp. — 3. « Factum pour les habitans et communautez « des villes de Retel Mazarin, Mézières et Don- « chery, et les brasseurs de bières des dites villes « et duché du dit Mazarin, demandeurs, contre « Maistre Martin du Fresnoy, fermier général des « aydes et Maistre Pierre de Monqueron, sieur de « la Bletterie, sous-fermier des dites aydes de « Champagne et de l'élection du dit Mazarin, def- « fendeur » (imprimé, sans date). — 4. « Mémoire « instructif des droits, privileges et prerogatives « des religieux, prieur et couvent du prieuré de « Notre-Dame de Rethel-Mazarin », suivi des « Ar- « ticles dont M^e Guillaume Parent doyen, curé- « vicaire perpétuel de Rethel, dénie la possession « et jouissance aux religieux, prieur et couvent du « prieuré de Notre-Dame du dit Rethel » (cahier in-4 de 19 pp., sans date) (12). — 5. « Poullié ou « catalogue des bénéfices que contient le diocèse « de Reims, leurs revenus, leurs présentateurs ou « collateurs et leurs patrons, avec le nombre des « commandants de chaque paroisse. Le tout tel « qu'il a été composé en 1711 : Thomas Bailly » (copie non datée d'un élève du Collège des Bons-Enfants de Reims, in-8 de 66 pp.) (13). — 6. « Pro- « jet de règlement entre les officiers de la prévosté « de Mézières et les officiers municipaux de la « même ville », suivi de « notes sur chacun des « articles du projet de règlement » et de leur con- « formité avec ceux des règlements de 1669, 1682, 1766, etc... (cahier in-folio de 10 ff., sans date).

1 S 11 (Liasse). — 1 pièce, parchemin.
16 pièces, papier (6 imprimées).

1558-An III. — Pièces diverses concernant les Ardennes. — 1. Rocroi : « Mémoire sur Rocroi et « ses environs », aperçu géographique, ancienneté de Rocroi, bataille de 1643, situation et avantages, juridiction et privilèges de Rocroi, Revin, Fumay

et autres localités (sans date, cahier in-fol. de 10 pp.) (14). — 2-5. **Sedan et Bouillon :** 2. « Con- « trat d'échange des souverainetes de Sedan et « Raucourt passé le 20 mars 1651 entre le Roy et « Monsieur le duc de Bouillon » (imprimé in-8 de 19 pp.). — 3. « Edit et déclaration du roy en « faveur des habitans des villes et souverainetés « de Sedan, Raucourt et S.-Manges, confirmant « tous les privilèges qui leur ont été octroyés par « les rois prédécesseurs de Sa Majesté lorsqu'ils « étoient sous la protection de la couronne et ceux « dont ils ont joui et qui leur ont été donnés par « leurs anciens seigneurs (28 septembre 1729), « suivi d'ordonnances d'exécution et d'enregistre- « ment (impr. in-8 de 7 pp.). — 4. « Lettres patentes « du roi concernant l'étendue et l'application des « privileges des villes et principautés de Sedan, « Raucourt et Saint-Manges, données à Marly au « mois de mai 1779, registrées en la cour des aides « le 9 juillet 1779 » (Paris, P.-G. Simon, 1779, cahier in-4 de 8 pp.). — 5. Arrêté du département des Ardennes autorisant les habitants du duché de Bouillon à extraire pour leur subsistance des marchés de Sedan, à partir du 1^{er} janvier 1791, « la « quantité de onze mille sacs tant de froment que « de seigle », sous certaines conditions et formalités à remplir (17 décembre 1790, cahier in-4 de 24 pp.) — 6. **Suzanne** (15) : vente par Jean Cannepin, « charlier », et sa femme Alison, demeurant à Vendresse, à Louis de Vaulz, écuyer, de diverses pièces de terre à Suzanne pour 60 livres 30 sous tournois, principal et accessoires (original parchemin, 13 janv. 1559, n. st.). — 7-16. **Termes** (16) : Procédures poursuivies par les Commissaires du roi au château de Vincennes contre Roger de Par- daillon de Gondrin, marquis de Termes, emprisonné au dit château pour une affaire d'em- poisonnement : acte de recommandation et interroga- toires en double exemplaire (9 août-16 septembre 1681, expéditions de l'époque).

1 S 12 (Liasse). — 4 pièces imprimées.

1649. — Arrêts du Parlement de Paris : 1. « Con-

(12) Guillaume Parent fut curé de Rethel de 1653 à 1680 (Caruel, *Essai sur Rethel*, p. 232).

(13) Une mention du dernier feuillet : « par Thomas « Bailly » indique que ce dernier doit être l'auteur. Quant à l'élève propriétaire, il est indiqué au même feuillet : « G. Mopinot ».

(14) A dater des environs de 1725 : Ce texte sert de commentaire à la « carte de Rocroy et des environs « jusques au delà de la rivière de Meuze » conservée à la Bibliothèque du Ministère de la Guerre à Paris et dont les photographies ont été prises pour la recons- titution des archives de Rocroi (1935) : les voir à la mairie de cette ville et aux Archives départementales.

(15) Arr. Vouziers, cant. Tourteron.

(16) Arr. Vouziers, cant. Grandpré.

«tre les gens de guerre qui ont quitté les fron-
«tières, pour empescher les vivres en cette ville
«de Paris, avec injonction aux communes de
«courre sus » (10 janvier). — 2. « Arrêt portant
« que tous les deniers publics qui se trouveront
« deubs par les comptables et fermiers tant de
« cette ville de Paris qu'autres de ce ressort, seront
« saisis et mis ès coffres de l'hostel de ville »
(19 janvier). — 3. « Arrêt portant défenses aux
« gens de guerre, de commettre aucunes violences,
« voleries, pillages, incendies et autres actes d'hos-
« tilité sur les subjects du roy et habitans des
« villes, bourgs, bourgades et villages ès environs
« de Paris et ailleurs, à peine de la vie » (20 jan-
« vier). — 4. « Très humble remonstrance du Parle-
« ment au roy et à la reyne régente », réquisitoire
« contre le cardinal Mazarin (sans date, 4 cahiers
in-8 de 4, 3, 4 et 16 pp.

1 S 13 (Liasse). — 7 pièces imprimées.
1 pièce manuscrite.

1707-1782. — Pièces littéraires et religieuses diverses : 1. « Recueil de plusieurs pieces d'elo-
« quence et de poésie présentées à l'Académie
« françoise pour les prix de l'année MDCCVII ». Discours de l'abbé de Louvois, du marquis de St-Aulaire, successeur de M. Testu, abbé de Belval, réponse de l'abbé Tallemant (23 septembre 1706), épître à Messieurs de l'Académie française (cahier in-16 de 57 pp., « A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard », 1707). — 2. « Discours de M. Coffin, « recteur de l'Université au roy et à Monseigneur « le duc d'Orléans en leur présentant le cierge le « 1^{er} fév. 1719 et sur l'établissement de l'instruc-
« tion gratuite dans l'Université de Paris... » (« A Paris, chez C.-L. Thiboust », 1719, 20 pp. in-8). — 3. « Défi de Monsieur Cabrisseau, curé de Saint-
« Estienne (de Reims) au père Foullon, jésuite, en « 1721 », copies de lettres que ces deux personna-
« ges s'adressent l'un à l'autre à propos de la bulle Unigenitus (cahier ms in-16 de 16 ff.). — 4. « Ser-
« mon sur le sacre de Louis XV... presché à Reims « le dimanche 4 octobre 1722, quinze jours avant « le sacre de Sa Majesté par M^e Nicolas Cabris-
« seaux, prestre, docteur en théologie, chanoine « théologal de l'église métropolitaine de Reims » (« A Paris, chez Philippe-Nicolas Lottin, rue Saint-
« Jacques, à la Vérité », 1724, 31 pp. in-4). — 5. « Regi serenissimo Delphino comite in Belgio « triumphanti ode », par Jean-Baptiste Ninnin, professeur d'humanité au Collège de l'Université de Reims, avec la traduction en vers français par M. de Saulx, chanoine de l'église de Reims, principal du dit collège (« Remis, apud Barth. Mul-
« teau », 1745, 11 pp. in-4). — 6. « Les Ardennes « belliqueuses et galantes, opéra-comique en un « acte » (« A Charleville, chez Pierre Thesin, im-
« primeur de Son Altesse Sérénissime », 1757, 34 pp. in-8). — 7. « Réflexions sur la cérémonie du jour

« des Cendres, épître à Monsieur l'abbé Coppette, « docteur de Sorbonne, au retour de sa dangereuse « maladie, après son voyage de Rome, » par M. de Saulx, chanoine de l'église de Reims... (Reims, Multeau, 1765, 8 pp. in-8). — 8. « Lettre de Mon-
« seigneur l'Archevêque duc de Reims au sujet du « compte-rendu par M. le Receveur du Bureau de « Charité (du diocèse), établi en faveur des incen-
« diés » (18 juin 1782, « A Reims, chez Jeune-
« homme », 7 pp. in-4).

1 S 14 (Liasse). — 9 pièces imprimées.

**1791-An III. — Pièces de l'époque révolution-
naire :** « Révolutions de Paris, dédiées à la nation
« et au district des Petits Augustins » n^o 122,
3^e année de la liberté, 10^e trimestre, du 5 au 12
novembre 1791, avec annexe contenant la liste des
députés à l'Assemblée législative (Prudhomme,
1791, 31 et 24 pp. in-8). — 2. « Rapport et projet
« de décret concernant le marché passé par le Con-
« seil de la guerre, le 2 mai 1789, au sieur Guil-
« laume-Augustin Baudouin, pour les transports
« militaires, proposé à l'Assemblée nationale con-
« tre celui du Comité militaire par M. Déliars,
« député du département des Ardennes, le 7 février
« 1792 » (Imprimerie nationale, 8 pp. in-8). —
3. « Discours de M. Damourette, député du départe-
« ment des Ardennes, sur la question de savoir
« si on déclarera que la patrie est en danger, pro-
« noncé le 10 juillet 1792, l'an 4^e de la Liberté »
(7 pp. in-8). — 4. « Mon avis sur le jugement du
« dernier roi », par Mennesson, député du départe-
« ment des Ardennes (Paris, 1792, 8 pp. in-8). —
5. « Déclaration du citoyen Mennesson... à la Con-
« vention nationale » dénonçant sa coupable indul-
« gence à l'endroit des conspirateurs (1793, 5 pp.
in-8). — 6. « Motion d'ordre du citoyen Mennes-
« son... à la Convention nationale, pour donner une
« garantie à la liberté dans les dangers de la patrie
« et assurer les droits du peuple après la perte de
« ses représentans » (1793, 5 pp. in-8). — 7. « Opi-
« nion de F. Robert, député du département de
« Paris, sur la réunion de la Savoie à la France »
(sans date, 12 pp. in-8). — 8. Délibération du
Conseil permanent du département des Ardennes
portant que l'ouvrage intitulé « l'évêque du départe-
« ment des Ardennes au clergé et à tous les fidèles
« de son diocèse », sera dénoncé à la Convention
comme une œuvre antipatriotique et infiniment
« dangereuse » et que le traitement du dit évêque
est suspendu (22 février 1793, « A Mézières, de
l'imprimerie de J.-B.-L. Trécourt », 3 pp. in-4);
frontispice sur bois représentant la porte noire et
les églises de Mézières vues du pont de Pierre, de
l'autre côté de la Meuse). — 9. Délibération du
Directoire du district de Sedan portant plusieurs
dispositions relatives à la vente des biens des fabri-
ques (22 pluviôse an III, « A Sedan, de l'imprime-

rie de C. Bauduin, rue de l'Égalité, n° 391 », 4 pp. in-4).

— 1 S 15 (Liasse). — 6 pièces imprimées.

XIX^e siècle. — Papiers politiques divers : 1. « Apologie de Napoléon » signé : J.-H. Ch. (17) (sans date, impr. Piérard, 8 pp. in-8). — 2. « C'est « lui! ce n'est pas lui! Hé! mais qui donc? ou le « lavabo politique », brochure anonyme, à propos d'un scandale politique non précisé (Paris, chez Ponthieu, nov. 1825, 16 pp. in-8). — 3-5. Factums de Jules Simon de Montagnac et Troyon aux électeurs de la première circonscription des Ardennes, pour les élections des 23-29 mai 1869. — 6. « Les « élections à l'Assemblée nationale dans le départe- « tement des Ardennes, par E. Jacoby, rédacteur « du Progrès des Ardennes » (1871, 16 pp. « in-16) (18).

— 1 S 16 (Liasse). — 7 cahiers imprimés.
2 pièces manuscrites.

XIX^e siècle. — Mémoires judiciaires, plaidoyers et réquisitoires : 1. Plaidoyer prononcé par l'avocat Mailhe devant la 2^e chambre de la Cour supérieure de justice de Liège pour défendre les droits à la propriété du duché de Bouillon de « S.A.M. le « prince Charles de Rohan, appelant contre S.A. « S.M. le duc de Bourbon, prince de Condé... » et consorts, intimés (sans date, consultation du 22 juin 1824 de Merlin à Bruxelles, 90 pp. in-4). — 2. « Mémoire pour S.A.S. Monseigneur le duc « de Bourbon, prince de Condé, etc..., demandeurs « en délaissement du duché de Bouillon et intimés « sur l'appel du jugement du tribunal de Saint- « Hubert qui le leur a adjugé, contre M. le prince « Charles de Rohan, duc de Montbazou, pair de « France, défendeur et appelant » (sans date, 87 pp. in-4). — 3. « Conclusions pour le prince Char- « les de Rohan » (feuille ms sans date). — 4. « Af- « faire Benoit, assassinat et parricide : mémoire « d'Auguste Labauve, plaignant en partie civile », avec un portrait au crayon du dit Benoit daté de 1832 (sans date, 50 pp. in-4). — 5. « Mémoire pour « M. le comte Roy intimé, contre M. le Maire de la « commune d'Igny-le-Jard, appelant de jugement « du tribunal d'Épernay, du 28 août 1835 » (34 pp. in-4). — 6. « Mémoire pour M. le marquis de Pas- « toret, tuteur de Henri-Charles-Ferdinand-Marie- « Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux et de « Louise-Marie-Thérèse d'Artois, issus du mariage « de feu M. le duc de Berry et de Madame Caroline- « Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, « sa veuve, contre MM. les Préfets de la Haute- « Marne, de la Marne, des Ardennes et des Vos- « ges » pour être remis en possession des forêts qui leur appartiennent dans ces départements (tribunal de première instance de Wassy, délibéré à Paris le 18 avril 1836 par les avocats à la Cour

Jules Gossin, Pardessus, Bérard-Desglajoux, Guichard), suivi du « Mémoire pour M. le marquis de « Pastoret contre MM. les Préfets... sur l'appel « interjeté au dit nom contre le jugement rendu par « le tribunal de Wassy, le 24 juin 1836 ». Cour royale de Dijon, 1^{re} chambre; délibéré à Paris le 30 décembre 1839 par les mêmes avocats, plus Mandaroux-Vertamy (2 cahiers imprimés reliés ensemble de 26 et 25 pp. in-4, suivis de copie authentique de la lettre d'envoi des deux mémoires). — 7. « Cour impériale de Metz : Mémoire « pour M. Rainot-Descarpentris, ancien banquier « à Charleville, appelant contre les liquidateurs « de l'ancienne société du Comptoir de commerce « et de l'industrie des Ardennes, intimés », Desmarts avocat, Poinsignon avoué (sans date, vers 1857, 32 pp. in-4). — 8. « Mémoire pour 1^o M. le « Maire de Tarzy; 2^o M. le Maire de La Neuville- « aux-Joutes... contre M. le duc d'Aumale, intimé, « qui revendique des forêts dont ces communes « sont en possession depuis plusieurs siècles. » Meaume et Boulanger avocats, Fournier avoué (Nancy, 1867, 116 pp. in-4). — 9. « Résumé des « moyens principaux plaidés pour les communes « de Tarzy et de La Neuville-aux-Joûtes », titres de propriété depuis 1549 (cahier ms. in-fol. de 11 pp).

— 1 S 17 (Liasse). — 5 pièces imprimées.

Imprimés divers. — 1. « Mémoire sur les diffé- « rentes couvertures de bâtiments en usage dans « la province de Champagne et sur les avantages « qui résulteraient de donner la préférence aux « couvertures en ardoises, même dans les endroits « de la province les plus éloignés des ardoisières, « par Jean-Evangéliste Poterlet » (Paris, Royez, 1790, 43 pp. in-8; tableau comparatif en hors-texte). — 2. « Lettre pastorale de Monseigneur « l'évêque de Metz aux fidèles de son diocèse sur « la nécessité de leur concours dans l'établisse- « ment des grands et petits séminaires » (6 avril 1808), suivie de notes justificatives, dont extrait du décret impérial du 30 septembre 1807 portant création de bourses et demi-bourses dans chaque séminaire diocésain (« A Metz, chez Collignon », 1808, 37 pp. in-4; p. 1 adresse ms. « Monsieur « Pauffin, commissaire impérial »). — 3. Circu- « laire faisant connaître la création d'une « société « anonyme de recherche des houilles du départe- « ment des Ardennes » (Mézières, le 4 juin 1826, 1 feuille in-4). — 4. « Lettre à Messieurs les mem- « bres du Conseil général des Ardennes », signée

(17) A la p. 8 note de la main de Chéri-Pauffin : « Cet « écrit peut être attribué à M. Chaumont, tailleur à « Rethel ».

(18) C'est ici que nous classons les coupures de jour- « naux relatives à la guerre de 1870-1, à la proclamation de la République, à des élections diverses du début de la 3^e République, etc.

Alexandre, pour proposer un nouveau système de placement d'étalons départementaux (1849, 24 pp. in-8). — 5. « Note sur les travaux de M. Mary, « inspecteur général des Ponts et Chaussées de

« première classe », auteur de divers ouvrages de distribution d'eau à Paris et en Picardie et d'un projet de canal latéral de l'Aisne entre Vouziers et Semuy (sans date, après 1856, 3 pp. in-4) (19).

Copies d'érudits concernant les Ardennes

1 S 18 (Liasse). — 23 pièces, papier.

XVIII^e-XIX^e siècles (20). — Copies et notes d'érudits sur diverses localités des Ardennes : Apremont, Arches, Attigny, Autry, Avaux, Belval, Beaumont-en-Argonne, Challerange, Charleville, Château-Regnault, Donchery, le comté de Grand-pré; tirées soit du trésor des Chartes de Monaco, soit de la collection de Champagne à la Bibliothèque nationale. Principaux textes : confirmations par Philippe le Bel (janvier 1289) et Philippe de Valois (mai 1343) de la charte d'Autry accordée par Nicolas, sire de Charbogne et d'Autry et Isabelle sa femme, comtesse de Rethel (décembre 1289 n^{os} 3-4), érection de la seigneurie d'Avaux en comté en faveur d'Henri de Mesmes seigneur de Boissy, conseiller d'Etat, et Claude de Mesmes seigneur d'Avaux, son fils (1638, n^o 6), « Charta foundationis « monasterii Bellevallis ordinis præmonstratensis » (1133, copie du XVIII^e s. par Rouyer, prieur de Belval, n^o 8), la loi de Beaumont-en-Argonne (1182 copie commentée du XVIII^e s. et traduction du XIX^e s., n^{os} 11-12), analyses de chartes sur Grand-pré (1203-1537, n^{os} 21-23).

1 S 19 (Liasse). — 1 cahier, 8 pièces, papier.

XVIII^e-XIX^e siècles. — Copies et notes d'érudits concernant Mézières, tirées en particulier de la collection de Champagne à la Bibliothèque nationale. Principaux textes : « Extrait du mémoire historique sur les châteaux, citadelles, forts et villes « de Mézières, Charleville et le Mont-Olympe » par le chevalier de Chastillon (1751 (21), n^o 1), fondation de la collégiale Saint-Pierre de Mézières par Manassès (17 septembre 1176, n^o 2), traduction de la Charte de Mézières du mois d'août 1233 (n^o 3), épitaphes diverses de l'église de Mézières et de la chapelle Saint-Julien (n^{os} 6-8).

1 S 20 (Liasse). — 22 pièces, papier.

XVIII^e-XIX^e siècles. — Copies et notes d'érudits concernant diverses localités (22) : Maubert-Fontaine, le Mont-Dieu, Omont, Reims (localités sous la suzeraineté de l'Archevêché ou du Chapitre), Saint-Menges, Saint-Pierremont, Sy, Vendresse, Vouziers, tirés en particulier de la collection de Champagne. Principaux textes : extrait de chronique sur la Jacquerie dans la région de Reims (1358), traduction de la charte de Saint-Pierremont (septembre 1283).

1 S 21 (Liasse). — 28 pièces, papier.

XVIII^e-XIX^e siècles. — Copies et notes d'érudits sur le comté et la ville de Rethel, tirées des cartulaires de Saint-Remi de Reims, du comté de Rethel, de diverses chroniques et mémoires, des archives municipales de Rethel et de la Bibliothèque nationale (Champagne, 111 bis). Principaux textes (23) : « Carta de molendino de Reteste subtus « Aceium et de furno domus nostre (S. Remigii) » 1144, n^o 1 (24), « contrat de mariage de l'héritière de Nevers avec l'héritière de Rethel » (1277, n^o 10) (25), « lettre de M. François de Clèves, 4 « décembre 1561, à MM. les eschevins, manants et « habitans de la ville de Rethel » pour réprimer les troubles survenus à Rethel et le soulèvement contre ceux qui font profession de la religion réformée (n^o 15), notes de Pauffin-Tiercelet sur Charles de Gonzague, « la prétendue cession faite « du duché de Rethel à la couronne de France par « le traité des Pyrénées », les monnaies des ducs de Rethel, les barons de la Sainte-Ampoule et le Collège de Rethel (n^{os} 22 à 26), extraits divers du cartulaire et du fonds de Saint-Remi de Reims (n^o 27), « coppie de l'arrêt rendu en la grand chambre « du parlement entre la ville de Rethel et M. Jacques Landragin sur les conclusions de M. Da-guesseau, avocat général, le 21 juillet 1781 » ; le dit Landragin est autorisé à faire passer par la promenade des Iles les matériaux nécessaires à la construction qu'il fait faire dans son jardin (n^o 28).

1 S 22 (Liasse). — 13 pièces, papier.

XIX^e siècle. — Copies et notes d'érudits sur les

(19) Nous n'avons donné dans cette liasse qu'un aperçu d'une très vaste collection d'imprimés qui pourra être continuée par la suite et pourra être adjointe à la Bibliothèque municipale ou former une nouvelle subdivision de la série S.

(20) Les dates des copies sont à peu près les mêmes pour toutes les liasses suivantes : l'écriture la plus ancienne est celle du père de Pauffin-Tiercelet, la plus récente celle de Victor Baudelot.

(21) Publ. par Sénemaud, Paris et Mézières, 1865.

(22) Pour Rethel et Sedan voir 1 S 21 et 22.

(23) Nous ne citons pas les textes publiés dans l'histoire de Rethel de Jolibois ou dans le « Trésor des chartes du Comté de Rethel » de H. Labande.

(24) Publ. dans Varin, *Arch. adm. de Reims*, t. I, p. 309.

(25) Bibl. nat., ms Champagne 111 bis fol. 113-4, copie du XVIII^e siècle.

principautés de Sedan et Raucourt et le duché de Bouillon, tirées entre autres de la collection de Champagne à la Bibliothèque nationale. Principaux textes : « Protection de Sedan du roi François I^{er} » (1520, n° 1), « Coustumier de Sedan » (1539, n° 2), titres de divers ouvrages littéraires imprimés à Sedan au XVII^e siècle (n° 5), contrat d'échange de Sedan du 21 mars 1651 (n° 9).

1 S 23 (Liasse). — 17 pièces, papier.

Notes d'érudits, diverses. — Formation du département des Ardennes (1790, n^{os} 1-2); affaire Duchesne de Ruville (1790, n° 3); liste des condamnés au Tribunal révolutionnaire, du département des Ardennes du 19 prairial au 25 messidor an II, d'après les mémoires de Sanson, t. V (n° 4); notices biographiques sur Pierre Dumoulin (1568-1658); César-Auguste de Saint-Lary, baron de

Termes (+22 juillet 1621), François de Maucroix (né le 7 janvier 1619), Nicolas Desoudet, abbé de Laval-Dieu (1685-1765), Pierre Pillas, curé de Rethel (1711-1783), Rousseau de Rimogne (1720-1788), le général Bertèche (1764-1844), avec quelques notes jointes (n^{os} 5-9); lettre de Taillefer, subdélégué à Charleville (à l'auteur du journal de Bouillon) en date du 9 janvier 1786, au sujet de la présence d'un juif escroc dans la région de Sedan, suivie d'une lettre signée Béchet de Léhautcourt (au même auteur), datée du 14 janvier 1789 au sujet de la rigueur des hivers depuis l'an 718 (n° 10); « voyages ès-Ardennes, Liège et Pais-Bas », extraits tirés du manuscrit « sup. fr. 1581 » (26) (de la Bibliothèque nationale), « écrit en 1620 » et contenant « 231 feuillets » (n° 11); page sur l'« affranchissement des villages » tirée de l'histoire de Charles le Quint par Robertson, Paris, 1771 (n° 15), etc., etc...

Collections d'autographes

1 S 24 (Liasse). — 5 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Collection d'autographes: 1. Quittance signée Jean Brazi délivrée à M. Stasquin, receveur des deniers ecclésiastiques protestants, de Sedan, de « la somme de soixante et quinze livres pour le quartier escheu à la fin du mois passé, des gages de la régence de la première classe; item pour un quartier de la pension d'Estienne Nicolas, de la somme de trente-sept livres dix sols » (12 octobre 1622) (27). — 2. Quittance signée Ar. Jonston, délivrée au même, de « la somme de cent cinquante livres tournois pour le quartier de mes gages qui commence le premier d'avril et expire le dernier du mois de juin prochain » (25 juin 1627) (27). — 3. Lettre signée « De Louvois », « écrite à M. le chevalier de Souvré... pour empescher tous marchands dans son département de rien prester aux troupes sans son consentement » (sans date). Au bas de la feuille « Charleville »; d'une autre main : « Affiché par ordre de la chambre, ès-carrefours de cette ville ce jourd'huy 16 aoust 1681 par nous sergent de police sousigné, Anthoine Adan ». — 4. Lettre de condoléances du duc de Mazarin à sa sœur (ou belle-sœur) au sujet de « la prodigieuse perte » qu'elle vient de faire : Ce « n'est pas en vain, Madame, que vous avez reçu tant de lumieres et de bonnes intentions de la bonté de Dieu », etc... (« A Verets (28), le 13^e aoust », autographe). — 5. Rapport sur un individu qui, en 1760, est venu s'établir dans une guinguette près de Rethel sous le nom de Bourette : après avoir séduit la fille d'un gentilhomme de cette ville, et s'étant fait reconnaître comme le fils de M. de Colmeny de Berruyer, comte de Bussy, seigneur de Bois-le-Roi, ancien major des gendarmes de la Garde, il l'épousa le 7 décembre 1763 :

le rapport cherche à établir l'identité du mari qui semble avoir pris la fuite (sans date, sans signature et sans destinataire).

1 S 25 (Liasse). — 25 pièces, papier.

1789 (juin-novembre). 1792 (4 décembre). — Pièces provenant de M. Cochelet, député des Ardennes. **Différend entre Charleville et Mézières au sujet des marchés et subsistances** (29). — 1. Exposé présenté par la ville de Mézières, du dommage que lui causé le marché de Charleville : elle demande sa suppression (copie sans date, adressée probablement à l'intendant de Champagne) : en marge, réponse d'un agent de Charleville. — 2. Délibération de la Chambre de Charleville décidant d'envoyer à Paris M. Cochelet, lieutenant général de cette ville, pour se joindre au consul Duménil de Chamblage, à l'effet d'obtenir la suppression ou

(26) Publ. par Ed. Séméaud dans la *Revue historique des Ardennes*, tome II (1865), pages 1, 121 et 249.

(27) Pièce extraite de la comptabilité du dit receveur, (Série I des Archives départ.). Du temps où cette comptabilité était encore au greffe du tribunal de Sedan, de nombreuses pièces en furent distraites au profit de diverses collections et au profit du Musée de Sedan. Sur l'Académie de Sedan voir E. Henri, *Notes biographiques sur l'Académie protestante*, Sedan 1896, et W. Bax, *Sedan, dans Bulletin de la Commission de l'histoire des Eglises wallonnes*, Leyde, 1936, pp. 41-104.

(28) Vézetz (Indre-et-Loire, arr. et cant. Tours). Le duc de Mazarin en question est sans contredit Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, premier duc de Mazarin (1661-1713).

(29) On trouvera des éléments d'information aux Archives mun. de Charleville, AA 4, BB 8, CC 83; Archives mun. de Mézières (aux Archives dép. des Ardennes), BB 23, *passim*, p. 166-174, 180, 190, 215-228.

tout au moins la suspension d'exécution de l'ordonnance de l'intendant de Champagne, en date du 23 juin, qui autorise les habitants de Mézières à arrêter jusqu'au 1^{er} septembre le tiers des grains passant par cette ville (27 juin 1789, sceau de cire rouge, aux armes de Charleville). — 3. Lettre des officiers municipaux du dit Charleville à leurs commissaires à Paris, leur adressant l'exemplaire de la dite ordonnance et leur rendant compte de la situation qu'elle a provoquée : augmentation du prix des grains, disette sur le marché, nécessité pour les convois de passer à Mézières la nuit, pour éviter le pillage de la populace, grâce à la complicité de M. de Noirfontaine, gouverneur de Mézières (30 juin). — 4-5. « Deux mémoires pour les « habitants de Charleville », l'un de la main de Cochelet, l'autre de la main de Duménil de Chamblage, tous deux contre les violences des habitants de Mézières (2 juillet). — 6. Nouvelle lettre des officiers municipaux de Charleville : les habitants de Mézières perçoivent non pas le tiers mais la moitié des grains qui passent par leur ville, et ceci, tous les jours, ainsi que les légumes et les fruits : ils maltraitent les revendeuses de Charleville qui viennent suivant l'usage au-devant des marchands sur le Pont de Pierre (3 juillet). — 7. « Observations pour la ville de Charleville sur « le marché de Mézières » ; en marge : « par M. « l'abbé Faudeau, chef du conseil du prince » (4 juillet). — 8-14. Correspondance des officiers municipaux adressée aux dits commissaires, relative au tumulte provoqué par les jeunes gens de Mézières le 19 juillet, à la réquisition par eux de la presque totalité des grains, à l'obtention par le sieur Hanotin, maire de Mézières, de l'intendant de Champagne, de la prorogation de son ordonnance jusqu'au 1^{er} janvier 1790 ; à l'envoi à Paris des commissaires de la ville de Mézières ; à la lettre de Necker qui rétablit la liberté du commerce de Charleville, ce qui n'empêcha pas le réaffichage de l'ordonnance de l'intendant ; aux voies de fait de brigands dans les environs ; à la lettre du bailli de Mézières à M. Hennequin, etc... (6 juillet-6 août). — 15. Procès-verbal de l'assemblée du « général des habitants de la ville d'Arches et « Charleville » tenue le 18 août : on y entend l'exposé de Cochelet, envoyé de Paris par Necker « pour aviser avec le bailli de la ville de Mézières, « député aux Etats Généraux, aux moyens de rétablir l'ordre et la tranquillité » entre les deux villes, et on y nomme six otages qui se rendront à Mézières pendant que les officiers municipaux et du Comité permanent de cette ville conféreront avec ceux de Charleville (18 août). — 16. Minute du rapport de Cochelet sur les faits précités et sur l'entrevue des officiers des deux villes qui n'aboutit à aucun accord (20 août). — 17. Minute d'un nouveau rapport de Cochelet, adressé « à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale » qui résume les faits et dénonce « l'oubli de tous les principes, « l'obstination la plus répréhensible de la part des

« habitants de Mézières » (27 août). — 18. Exposé anonyme adressé « à M. Cochelet, lieutenant général de Charleville », demandant qu'une requête soit présentée « par les habitants de la Basse-Meuse » et par les « laboureurs de la rivière « d'Aine » (sans date). — 19. Requête envoyée à l'Assemblée nationale par les laboureurs du Rethelois et du Porcien se plaignant d'être « arrêtés à « main armée dans Mézières et d'être contraints « d'y laisser les grains qu'ils amènent aux marchés de Charleville » (28 août). — 20. Lettre des « magistrats de Charleville » à Cochelet pour lui rendre compte des nombreuses requêtes tant des habitants de la Meuse que des laboureurs de la rivière d'Aisne qui partent à l'adresse de l'Assemblée nationale (29 août). — 21. Brouillon d'un nouveau rapport du dit Cochelet portant « réclamation de Charleville contre l'arrêt des grains en « la ville de Mézières » (sans date). — 22. Procès-verbal de la déclaration faite en la Chambre de Charleville par Pierre Favier, brigadier, et Jean-Baptiste Robin, employé des fermes à Mézières, au sujet des acquits à caution qu'exigent maintenant des laboureurs de passage, les bourgeois de Mézières (8 novembre, cachet de cire rouge aux armes de Charleville, entourées d'entrelacs). — 23. Délibération de la Chambre de Charleville arrêtant qu'elle se réunira, en la personne de M. Dumesnil, consul, aux députés que les communautés de Rumigny, Rocroi, Renwez, Signy-le-Petit, Auvillers, Saint-Jean-aux-Bois et autres lui ont envoyées, pour présenter à l'Assemblée nationale un mémoire tendant à la réforme des abus qui se commettent dans les villages d'Aubenton, Rozoy, Montcornet, Brunehamelle « et autres « comme Mézières », où l'on arrête les grains qui se rendent au dit Charleville (19 novembre). — 24. Pétition adressée par les habitants de Charleville à l'Assemblée nationale à l'effet d'être représentés par un député dans la dite Assemblée (31 décembre) (30). — 25. Délibération de la municipalité de Charleville portant demande au citoyen Vermond, député de la commune à la Convention, « de vouloir bien employer ses bons offices » pour obtenir du pouvoir central des décisions sur diverses demandes y contenues et lui adjoignant pour ce faire, le citoyen Cochelet (11 décembre 1792, légalisation de la signature par les divers membres de la municipalité du 17 décembre suivant, cachet de cire rouge, écu fruste surmonté d'un bonnet phrygien).

(30) L'on sait que c'est M. Cochelet qui fut choisi pour représenter Charleville à l'Assemblée nationale.

1 S 26 (Liasse). — 29 pièces, papier.

1790 - an XII. — Défense nationale dans les Ardennes sous la Révolution (31). — Correspondances diverses : 1. de M. Alard à M. de Tolozan, intendant du commerce : état de la quantité des pièces d'étoffes visitées et marquées au bureau de douane de Sedan pendant le second trimestre de l'année 1789 (Sedan, 9 mars 1790). — 2. D'un fonctionnaire ou officier nommé Tullès au sujet des compléments à apporter à l'armement de la place de Mézières sur les ordres du général La Fayette (Mézières, 3 mai 1790). — 3-6. D'un fonctionnaire nommé Chaleux sur le produit en bombes et en fers des forges de la région, sur les convois envoyés de Mézières à Douai et le traitement des conducteurs en cette occasion (Mézières, 9 septembre 1790-13 juin 1791). — 7-8. D'un fonctionnaire nommé Belleville, sur le prix des travaux effectués dans les places de la direction de Sedan en 1790 (Mézières, 7 juin-28 juillet 1791). — 9. Du lieutenant-colonel Perthuis, du 6^e R. A., sur les approvisionnements dans les places de la même direction et l'inconvénient qu'il y a à faire les achats en gros assignats à cause de la perte au change (Mézières, 27 août 1791). — 10. D'un fonctionnaire ou officier nommé Beauvoir, au sujet de l'existence, dans les magasins de la place de Mézières, de 5.380 bayonnettes fabriquées en 1764 : il adresse à son correspondant deux douilles de celles qui n'ont pas été trouvées assez solides et lui demande ses ordres à cet égard : quant aux bayonnettes, elles ont été vérifiées (3 septembre 1791). — 11. D'un fonctionnaire nommé Baudesson, à Duportail, ministre de la Guerre, pour lui adresser les états de toutes les armes qui sont dans les différentes places de la Direction, avec les états et prix des réparations qu'exigent celles qui peuvent encore rendre un bon service (Givet, 18 septembre 1791). — 12-14. Du lieutenant-colonel De Perthuis précité, avec l'état des dépenses faites pour l'approvisionnement des places de « la Direction de Mézières, ci-devant Sedan », (Mézières, Rocroi, Sedan, Bouillon, Montmédy, Longwy), et la balance des fonds restant en caisse au 22 septembre (23 septembre 1791), ainsi que l'envoi par M. Paul d'Herville, commissaire ordonnateur des guerres de la 2^e division, de l'état des ordonnances de paiement, expédiées pendant les mois de juillet, août et septembre 1791, pour les dépenses relatives au service de l'artillerie dans les places précitées (4-5 octobre 1791). — 15-19. Du soussigné Tullès (voyez n° 2) à divers correspondants au sujet de l'approvisionnement des places précitées ainsi que de celles de Givet et Charlemont, de la pénurie de fonds dont souffre la 2^e division et de diverses expéditions d'armes à La Fère et pour la troupe à cheval de la maison militaire du roi (2 novembre 1791-24 janvier 1792). — 20. Du commandant de la place de Mézières, Drouart, au ministre de la Guerre, au sujet de la remise en

état de toutes les armes anciennes et défectueuses et de la création par des « commissaires de l'Assemblée nationale » d'un atelier d'armurerie dans la citadelle de Mézières, sous l'inspection des officiers d'artillerie attachés à cette place, du colonel Mainville en particulier, étant donnée la répugnance des ouvriers à travailler à la manufacture de Charleville et les préventions qui existent contre les directeurs de cet établissement. (29 nov. 1792). — 21. Du chef de bataillon Buzolet, sous-directeur d'artillerie à Sedan, au citoyen Dupin, adjoint au ministre de la Guerre, sur le manque de main-d'œuvre pour les constructions militaires ordonnées par les représentants en mission et les dépenses exorbitantes de poudre que l'on fait dans les places, pour les réjouissances et les constructions entreprises par les frères Pontcelet (16 juillet 1793). — 22. D'un certain Pierre, sous-directeur d'artillerie à Givet, au même Dupin, au sujet de la mise en défense de la place de Mariembourg (6 brumaire an II). — 23. D'Alain, chef de bataillon, sous-directeur de l'artillerie, au même adjoint pour obtenir l'autorisation de faire faire 660 paniers et autant de plateaux pour les onze pierriers qui sont en batterie sur les remparts du fort « La Montagne » (32) à Givet, travaux dont la dépense est estimée 2.145 livres (Givet, 22 pluviôse an II). — 24. Du représentant du peuple Levasseur : arrêté portant que « le citoyen Barré, membre du Comité de surveillance de Libreville, remplacera définitivement le citoyen Cochart dans « la place de préposé aux transports militaires « dont il était chargé », au traitement provisoire de sept mille livres : l'inspecteur des forges Hibert est chargé de l'exécution du présent arrêté (5 thermidor an II, cachet de cire rouge). — 25. Des administrateurs du district de Couvin à la Commission des revenus nationaux au sujet des mesures à prendre relativement au refus de la municipalité de Doische (33) de fournir au préposé à la Recette des Douanes pour cette partie, un local propre à son établissement (1^{er} prairial an III). — 26. « Etat des objets les plus nécessaires en ce moment, pour accélérer la confection des attirails et munitions d'artillerie dans les arsenaux « de Givet et Charlemont et desquels il est impossible de se pourvoir dans cette commune et aux environs ». Signé : « le chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie, Alain » (Givet, 23 pluviôse an IV) « Vu et approuvé, le général de brigade « commandant le 1^{er} arrondissement, Dutault ». —

(31) Ces pièces semblent être entrées dans la collection Pauffin ou la collection Baudelot par l'intermédiaire d'un marchand d'autographes parisien qui se les serait procurées lors d'une vente de papiers officiels dans des ministères à Paris ou par tout autre moyen.

(32) Il s'agit de la forteresse de Charlemont. Voir : J. Lartigue et A. Lecatte, **Givet, recherches historiques**, 1867, p. 198.

(33) Belgique, prov. Namur, arr. cant. Philippeville.

27. Du préposé des transports des munitions de guerre et effets militaires Benomond, aux administrateurs généraux des transports, convois militaires et étapes, pour leur faire part de l'impossibilité dans laquelle il est de remettre une somme de 3.000 livres à l'inspecteur Chevalier pour faire face aux opérations relatives au transport du bois de marine : « J'ai dans ce moment à expédier pour « l'armée d'Italie des quantités considérables d'effets militaires, dont le départ ne peut avoir lieu, « attendu que je me trouve sans fonds » (Mézières, 28 ventôse an V). — 28. Du préfet du département des Ardennes au ministre de la Guerre, lui transmettant copie de l'avis qu'il a « ouvert » sur la pétition du nommé Coquillon, tendante à le faire considérer comme émigré, et non comme déserteur (6 frimaire an XI). — 29. « A sa Magesté « l'Empereur des Français, Napoléon », pétition signée et approuvée du commandant de la Garde nationale, émanée des canonniers « bourgeois de « la ville de Sedan, pour obtenir leur organisation « en une compagnie sédentaire, sous le nom « d'émules de Turennes (sic), soldée et réglée à l'instar de celle établie à Lylle », étant donnés les nombreux services rendus jusqu'à ce jour (15 messidor an XII); en marge, avis favorable du maire de Sedan, Poupart de Neufelize (17 messidor).

1 S 27 (Liasse). — 18 pièces, papier.

An VII-1833. — Collection d'autographes intéressant les Ardennes, provenant de divers ministères (spécialement du ministère de la Guerre) (suite) : 1. Lettre du représentant du peuple Baudin (des Ardennes), membre du Conseil des Cinq Cents, au citoyen Anson, administrateur des Postes, relative à l'administration des « bureaux « de distributions » de Bouillon et de Paliseuls récemment réunis à la République et du transfert de la Direction de Bouillon à Paliseuls (Paris, 15 floréal an VII). — 2. Avis du général Macdonald mis au bas d'une requête de Charles-Etienne Simontre, ancien dragon, puis conducteur en chef d'artillerie, au préfet de Seine-et-Oise, lui demandant de le recommander au général Aussy, pour être repris dans le train d'artillerie (9 germinal an VIII). Macdonald « invite le citoyen préfet de « prendre l'objet de cette demande en considération ». — 3. Lettre du soussigné Golzart adressée à son collègue Hugué, membre du corps législatif, à Billom (Puy-de-Dôme), pour le remercier des félicitations qu'il lui envoie pour sa réélection : il se réjouit de celles de Lefebvre-Gineau et de Lasours (34) (Grandpré, Ardennes, 13 mars 1807). — 4. Lettre du général de division Lacoste, « commandant la deuxième [division] militaire », au ministre de la Guerre, au sujet d'une pétition du chirurgien anglais Edouard-Martial Walsh, prisonnier à Givet (Mézières, 29 avril 1809). — 5. Lettre autographe du maréchal Macdonald au

général de division, comte Frère, exposant ses dissensions avec le général Salm et le mettant en garde contre les provocations du dit Salm (Tarréga, Catalogne, 8 octobre 1810). — 6. Envoi par l'adjudant commandant, chef d'état-major, Falkenstein au duc de Feltré, ministre de la Guerre, d'une situation (perdue) des effectifs du corps polonais (Sedan, 16 janvier 1814). — 7. « Le « général commandant la levée en masse des Ardennes » Herbin-Dessaux au même duc de Feltré : « Je partirai cette nuit pour Mézières : je « m'occuperai avec zèle et ardeur de justifier votre « confiance et celle dont l'Empereur veut bien « m'honorer » Paris, 12 mars 1814). — 8. « Extrait de la revue d'organisation du 22^e régiment « de ligne, faite par le général Nicolas Fririon, à « Mézières le 19 juin 1814 » : équipement et habillement. — 9. Lettre du comte Bordessoule, lieutenant général, inspecteur général, au ministre de la Guerre, l'assurant qu'il va commencer son inspection au 8^e régiment de cuirassiers (Charleville, 5 février 1815) — 10. Lettre du colonel du 8^e régiment de cuirassiers, baron Lefavre, au ministre de la Guerre, le priant d'accorder un congé à un nommé Valet (Charleville, 17 février 1815). — 11. Lettre signée Cival adressée à M. Barba, quartier-maître du 75^e régiment de ligne à Philippeville : « La « pièce constatant les dégradations faites à la « caserne de Chambière, à Metz, par un bataillon « du 131^e... n'existe point dans nos bureaux » (Mézières, 28 mars 1815). — 12. Lettre signée « H. Texier, ancien capitaine commandant la compagnie des chasseurs de la Garde nationale de « Rethel (Ardennes) » à l'Empereur Napoléon lui offrant ses services pour lever à ses frais trois bataillons (Paris, vers le 1^{er} mai [1815]). — 13. Le maire de la ville de Mézières, comte de Baubert, au comte de La Salle, préfet des Ardennes : il soumet ses observations sur les dispositions d'un supplément au règlement du 16 mai 1816 concernant le casernement des troupes, dispositions très onéreuses pour les communes qui se voient obligées de payer les frais des dégradations de toute nature qui pourront survenir dans les casernes (17 septembre 1816). — 14. Mémoire signé Desrousseaux à l'appui de la réclamation de la députation des Ardennes, relative au droit imposé sur les charbons de terre importés par la Meuse, au Directeur général des Douanes au ministère des Finances, avec détails à l'appui (17 janvier 1817). — 15. Supplique du Conseil municipal de la commune de Termes (adressée probablement au Premier Ministre) demandant le recouvrement d'une somme de 35.489 fr. 20 cmes ou tout au moins l'exemption des charges qui les grèvent, pour leur permettre de réparer leur église qui tombe en ruines (30 janvier 1822) : A la suite, attestation de la vérité des faits par deux députés du département (26 février

(34) Le baron de Lasours fut préfet du Puy-de-Dôme, puis des Ardennes sous la Restauration.

1822). — 16. Mémoire justificatif adressé au recteur d'Académie par le sieur Legaud, instituteur primaire à Vandy, suspendu de ses fonctions par le Comité d'instruction de Vouziers le 29 avril 1829 : c'est un réquisitoire contre l'abbé Louis, curé de Vandy, que l'auteur accuse entre autres crimes d'avoir tenté de suborner sa femme, de l'avoir empêcher d'exercer le métier d'arpenteur. Il portraiture enfin les amis du curé : Verrier, Leblanc, Noizet, Depoix et Henrionnet. Quelques faits sont relatifs à l'invasion alliée en 1815 (14 août 1829, cahier de 28 pp.). — 17. Lettre du préfet des Ardennes baron de Lascours au ministre de l'Intérieur, désignant M. Rognat fils comme étant tout-à-fait apte à recevoir la sous-préfecture de Sedan (16 août 1830). — 18. Lettre du comte Edouard Colbert, inspecteur général de cavalerie, au maréchal Soult, ministre de la Guerre, lui recommandant le capitaine Normand, du 2^e régiment de chasseurs, pour un emploi dans le recrutement (Sedan, 19 juillet 1833).

1 S 28 (Liasse). — 17 pièces, papier.

1741-1835. — **Autographes divers**, lettres, certificats et pièces diverses ayant un caractère biologique ou médical, et d'intérêt médiocre, de la main de Bocquillon, médecin (16 août 1788, cachet de cire rouge), Cadet de Vaux, chimiste (10 décembre 1805), Antoine Dubois, professeur à la Faculté de Médecine de Paris (22 novembre 1808 et 5 août 1828), Dupuytren, chirurgien (18 janvier 1821 et 24 mars 1826), Marjolin, chirurgien (14 avril 1829 et 8 septembre 1835), Murat, chirurgien (19 mars 1825), Orfils, médecin (13 octobre 1820), Pariset, médecin et littérateur (3 janvier 1826, 9 juillet 1830 et note sans date), Portal, médecin et chirurgien (3 mars 1787), Poullenc, médecin (2 lettres du 2 janvier 1741), le baron Thénard, chimiste (notes sans date).

DEUXIÈME PARTIE

Fonctions administratives et judiciaires de J.B. Pauffin (1790) de A. Ch. Pauffin-Tiercelet (1790-1834) et de Chéri-Pauffin (1848)

Jean Baptiste Pauffin, président de l'assemblée électorale du Département

X 1 S 29 (Liasse). — 13 pièces, papier (1 imprimé).

1790, 14 avril-10 mai. — Pièces concernant l'Assemblée électorale du département des Ardennes et la formation du dit département : 1. Extrait reproduisant la dernière phrase et les signatures d'une lettre de notabilités du district de Grandpré, lesquelles acceptent la proposition du président de l'assemblée, d'accorder cinq membres pour l'administration du département, aux districts de Rocroi, Vouziers et Grandpré et sept aux districts de Charleville, Rethel et Sedan (14 avril). — 2. Proposition adressée à Pauffin père, président de la dite assemblée, par les commissaires du roi Baudin et Fumeron de la Berlière relativement à la composition des listes électorales pour la formation de l'administration départementale : on choisira dans chaque district le tiers des candidats (16 avril, cachet de cire rouge) (35). — 3. Lettre des mêmes au même, le priant « d'inviter de suite « les électeurs des différents districts de venir se « concerter avec eux pour la formation de leurs « assemblées respectives » (22 avril, cachet de cire noire) (36). — 4-5. « Listes des administrateurs des « six districts du département des Ardennes », minute et copie (sans date). Les deux listes ne concordent pas. La première moins complète porte le nombre des voix obtenues; la seconde donne les noms qui suivent : **District de Rocroy** : MM. 1° Cochard, de Rimogne; 2° Raux, maire d'Auge; 3° Berthaux, chevalier de Saint-Louis, de Rocroy; 4° Toupet des Vignes, de Givet; 5° Jacquemart, curé de Chilly; 6° Savart, maire de Logny-Bogny; 7° Lyon, procureur de la commune de Fumay; 8° Gosset, avocat à Signy-le-Petit; 9° Minet, curé de Revin; 10° Mathys, de Fumay; 11° Monin, prieur-curé de Hargnies; 12° Petit, avocat à L'Echelle; Gabriel Gentil, notaire et procureur à Aubigny, procureur-syndic. — **District de Charleville** : MM. 1° Desmont, laboureur à Warnécourt; 2° Desmaux, maire de Signy-l'Abbaye; 3° Saingery, maire et laboureur à Lonny; 4° Bailly, avocat à Charleville; 5° Bourgeois, maître de forges à La Cassine; 6° Dumesnil, à Charleville; 7° Potier, maître de postes à Jandun; 8° Manil, laboureur à Vivier-au-Court; 9° de Lissoire, abbé de Laval-

Dieu; 10° Bontems, marchand à Villers-le-Tilleul; 11° Alexandre, avocat à Signy-l'Abbaye; 12° Duhan de Mazerny, chevalier de Saint-Louis, à Charleville; Guillaume Dufay, avocat à Charleville, procureur-syndic. — **District de Sedan** : MM. 1° Quinquervel, de Beaumont; 2° Simoneau, de Carignan; 3° Levannier, de Douzy; 4° La Motte, de Givonne; 5° Follias, de Francheval; 6° Modiquet le Jeune, de Donchery; 7° Tilloy, de Sedan; 8° Duval, d'Autrecourt; 9° Desliard, de Sedan; 10° Gibout fils, de Létanne; 11° Philipoteau, de Sedan; 12° Husson, de Sedan; Fourrier, avocat à Sedan, procureur-syndic. — **District de Grandpré** : MM. 1° Bocquet, marchand à Belleville; 2° Sellier, curé de Cornay; 3° Marjollet, de Saint-Pierre-Mont; 4° Ponsardin, marchand à Briquenay; 5° Miquet, laboureur à Châtillon-sur-Bar; 6° Ansard, prieur-curé de Grandpré; 7° Renauld, amodiateur à Nouart; 8° Deflandres, laboureur à Olizy; 9° Caillet, laboureur à Marcq; 10° Nicaise le Jeune, marchand à Séchault; 11° Maurice, bourgeois d'Autry; 12° Petit, chevalier de Saint-Louis, à Condé-les-Autry; Golzard le jeune, avocat à Grandpré, procureur-syndic. — **District de Vouziers** : MM. 1° Nicaise l'aîné, marchand à Vouziers; 2° Journet, laboureur à Vrizy; 3° Copin, laboureur à Boureq; 4° Duruel, chirurgien à Attigny; 5° D'hotel, laboureur à Ecordal; 6° Blavier, marchand à Suzanne; 7° Dussigne, laboureur à Rilly-aux-Oies; 8° Paul Robert, notaire à Voneq; 9° Huart, marchand au Chesne; 10° Guerrin, notaire à Savigny; 11° Noizet, laboureur à Manre; 12° Gaugau, laboureur à St-Etienne-à-Arne; Duchesnes, notaire à Vouziers, procureur-syndic. — **District de Rethel** : MM. 1° J.-F. Bournel, avocat, notaire et officier municipal de Rethel; 2° Jacob François, laboureur et maire de Condé-les-Herpy; 3° Gillotin, cultivateur et maire de Saint-Germainmont; 4° Gilbert, cultivateur et maire de Brienne; 5° Langlois, notaire à Tagnon; 6° Maquart, arpenteur royal et officier municipal à Saint-Jean-aux-Bois; 7° Men-

(35) Le cachet porte des armoiries frustes surmontées d'une couronne de comte.

(36) Le cachet porte les armoiries suivantes surmontées aussi d'une couronne de comte : d'azur à une biche passante (émail indéterminé).

nesson, négociant à Château-Porcien, électeur du canton du dit lieu; 8° Paté, laboureur et maire de Bothémont; 9° Piot, laboureur et maire de Neuvizy; 10° Pothier, laboureur à Seraincourt; 11° Fournival, négociant à Rethel; 12° Claude Honoré Doyen, laboureur à Givry; N. Willemet, notaire à Rethel, procureur-syndic. — 6. Minute, non signée, mais probablement de la main de Pauffin père, d'une lettre adressée à l'assemblée des électeurs du département des Ardennes, rappelant qu'elle n'a pas le pouvoir de délibérer sur la motion de Charleville tendant 1° à la fixation définitive du chef-lieu du district dans cette ville; 2° à l'adjudication de tous les établissements des tribunaux au dit Charleville au préjudice de Mézières, et que ces deux questions relèvent de l'Assemblée nationale. Celle-ci n'a fait que fixer provisoirement le chef-lieu à Charleville (sans date). — 7. « Procès-verbal des séances de l'assemblée des électeurs du département des Ardennes tenue au mois d'avril 1790 » : élection des membres du département dont le chef-lieu est fixé à Mézières. Un papillon de la main de Pauffin père indique qu'au dernier scrutin il a obtenu, comme président, 200 voix contre 167 à M. Hannotin (11-23 avril). — 8. Adresse des écoliers du collège de Charleville aux dits électeurs : nous venons « vous assurer de nos respects et vous témoigner notre joie de vous voir réunis pour coopérer avec les représentants de la Nation au bonheur de nos concitoyens » (d'une autre main : avril 90). — 9. Lettre de Delvincourt, curé-maire de Liry, électeur du canton du dit nom, au prési-

dent de l'assemblée, pour se justifier des accusations portées contre lui (« Liry, par la poste de « Vouziers en Champagne », 28 avril). — 10. Lettre adressée au même Pauffin, « président des traites », par Trécourt, imprimeur de la municipalité de Mézières, demandant combien il faut imprimer « d'exemplaires de la liste générale qui s'imprime actuellement », pour le district de Rethel, et le suppliant « de vouloir bien engager MM. les Officiers municipaux de la ville de Rethel, de lui donner la préférence... sur les imprimeurs de « Charleville » (3 mai, cachet de cire rouge) (37). — 11-12. Envoi par le même de 268 tableaux des administrateurs du district de Rethel, lesquels tableaux sont répartis par canton (10 mai). — 13. « Nomenclature du district de Rethel, divisé en treize cantons et en cent vingt-cinq municipalités (imprimé, sans date).

1 S 30 (Liasse). — 2 pièces, papier.

1790, octobre. . . Assemblée électorale de la ville de Rethel (Pauffin père, président) : 1. Procès-verbal de l'assemblée : nomination d'un juge de paix (18 octobre-14 novembre). — 2. « Coppie de la lettre écrite au président de l'Assemblée nationale le 20 octobre 1790 » pour en référer de la difficulté qui s'est élevée dans l'assemblée de Rethel relativement à l'élection de Tiercelet du Clos comme juge de paix, alors qu'il est déjà suppléant du tribunal du district.

Antoine Charles Pauffin-Tiercelet, accusateur public près le Tribunal criminel du Département des Ardennes

✕ 1 S 31 (Liasse). — 3 pièces, papier.

An II-an III. — 1. Arrêté des représentants du peuple envoyés près l'armée des Ardennes (Coupé de l'Oise, Hentz, Massieu et Bô) destituant « comme mesure de sûreté générale » le citoyen Petit fils de ses fonctions d'accusateur public et nommant à sa place le citoyen Pauffin membre du Directoire du district de Rethel (4 brumaire an II). — 2. Notification faite au dit Pauffin par les administrateurs du département des Ardennes de l'arrêté ci-dessus (10 brumaire an II). — 3. Arrêté du représentant du peuple dans les départements des Ardennes et de la Meuse, Charles Delacroix, déclarant nulle et non avenue la destitution du citoyen Pauffin de la dite place d'accusateur public prononcée par lui le 2 vendémiaire précédent, attendu que « les fautes qu'il a pu commettre sont plutôt les suites de l'erreur que l'effet d'une mauvaise intention » (28 brumaire an III) ; cachet, cire rouge, représentant la République debout (38).

✕ 1 S 32 (Liasse). — 11 pièces, papier.

An III, pluviôse-germinal. — **Agiotage sur les biens nationaux** : 1. « Loy qui renvoie au tribunal criminel du département des Ardennes les 27 citoyens traduits au Comité de sûreté générale par arrêté du représentant Levasseur de la Sarthe, comme prévenus les uns de manœuvres pratiquées en 1791 pour se faire adjudger des biens nationaux au-dessous de leur valeur, les autres d'avoir prévarié comme juges en civilisant l'affaire, les autres enfin de s'être rendus coupables de faits et de propos inciviques et qui

(37) Deux écus surmontés d'une couronne de comte : à dextre : d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles à cinq rais en tête et un oiseau en pointe ; à senestre : d'argent à la barre de sinople chargé de trois quinte-feuilles.

(38) Sur les motifs de cette destitution, voyez ci-dessous liasse 1 S 38.

« depuis ont obtenu leur mise en liberté » (18 pluviôse an III). — 2. Analyse des informations et addition d'information dans l'affaire ci-dessus (sans date). — 3. « Analyse dans l'affaire des « vingt-sept citoyens traduits au tribunal criminel « du département des Ardennes par décret du 18 « pluviôse : faits et procédure » (sans date). — 4. Référé de Pauffin-Tiercelet, accusateur public, près le tribunal criminel du département des Ardennes, aux président et juges du même tribunal sur les deux questions de savoir : « 1° si d'après le « décret du 18 du courant on doit se borner à tra- « duire au tribunal les vingt-sept citoyens auxquels « ce décret est relatif, ou si au contraire les pour- « suites doivent être communes aux citoyens Mar- « land, Granget, Ditter, Morel, Gentil, Robert, la « veuve Hubignon et son fils, tous déjà décrétés « dans la procédure commencée à Attigny, et aux « citoyens Berthe et Brion, chargés de complicité « par les informations ; 2° Quel est le mode de « procéder qui doit être adopté contre les pré- « venus. » (27 pluviôse an III). — 5. Double du précédent. — 6. Décret de la Convention nationale qui rapporte celui du 18 de ce mois en ce qu'il renvoie au Tribunal criminel du département des Ardennes, les juges au Tribunal d'Attigny et les citoyens autres que ceux prévenus d'agiotage et qui ont été mis en liberté par arrêté du Comité de sûreté générale (29 pluviôse an III). — 7. Nouveau référé de l'accusateur public près le Tribunal criminel du département des Ardennes au même tribunal sur la question de savoir : 1° S'il y a lieu ou non de sa part à décerner des mandats contre les prévenus de manœuvres ci-dessus, pratiquées en 1791 ; 2° contre quels individus les poursuites doivent être dirigées, savoir contre les prévenus d'agiotage seulement ou contre les autres également (6 ventose an III). — 8. Accusé de réception, par le Comité de législation au même accusateur public, du jugement par lequel le Tribunal criminel du département des Ardennes en réfère à la Convention des difficultés qui s'élèvent dans l'exécution des décrets des 18 et 19 pluviôse dernier (17 ventose an III). — 9. Le dit Comité répond au même « qu'il s'est fait une loi... de laisser à la « conscience et à la responsabilité du juge les « décisions qui sont uniquement de leur ressort » (copie, 29 ventose an III). — 10. Lettre du dit Pauffin-Tiercelet au Tribunal criminel du département l'invitant à délibérer sur la solution des questions présentées dans son référé du 6 ventose (4 germinal an III). — 11 Lettre du même au même demandant de fixer le jour et l'heure auxquels les 18 prévenus seront assignés à comparaître à l'audience publique dudit Tribunal criminel (18 germinal an III) (39).

x 1 S 33 (Liasse). — 14 pièces, papier.

1792. An III. — Application de la loi du 4 messidor an III attribuant aux Tribunaux criminels la

connaissance des meurtres et assassinats commis dans l'étendue de la République depuis le 1^{er} septembre 1792. — Premières mesures de réaction de la municipalité de Rethel avant le vote de la loi : 1° Procès-verbal de perquisition chez des habitants de Rethel, du commandant de la garde nationale accompagné du brigadier de gendarmerie du dit Rethel, en vertu d'un arrêté de la Municipalité sur « le désarmement des partisans du terrorisme et du système de Robespierre » (40) chez : Maréchal Philippe, cordonnier ; Davesne, serger, rue des Fumiers ; Capitaine Leblanc, serger ; Dogny le cadet, « tissier » ; Roeden, pharmacien ; Grelon, tailleur ; Lannois, invalide ; Piat-Gibout, manouvrier ; Dogny l'aîné, serger ; Titoux père, serger ; Raulet, manouvrier (25 germinal an III). 2. Copie de la loi du 4 messidor an III (voir ci-dessus). Mesures d'application classées par localités. — 3. **Grandpré** : Lettre du commissaire national près le Tribunal du district de Grandpré à l'accusateur public près le Tribunal criminel du département des Ardennes portant qu'il ne s'est point commis de meurtres ou d'assassinats dans l'étendue de son district (Buzancy, 5 thermidor an III). — 4 à 6. **Rethel** : Le Commissaire national près le Tribunal du district de Rethel communique au même accusateur public deux procès verbaux de la municipalité dudit Rethel des 5 et 29 octobre 1792 rapportant le massacre par quelques volontaires de l'armée du général Chazot, de quatre soldats de la légion des Impériaux Russes qui avaient déserté l'armée ennemie pour s'engager dans les troupes de la République (2 thermidor an III) (41). — 7. Accusé de réception par le Comité de sûreté générale de la Convention au même, du dossier relatif à cette affaire (19 thermidor an III). — 8. **Rocroi** : Le Commissaire près le Tribunal des districts de Rocroi et Couvin dénonce au

(39) Voici les noms des 27 prévenus, mis à part les ci-dessus nommés au n° 4 : Charles Huart, marchand au Chêne ; Berthet, cultivateur à Faux ; Cousinart, laboureur à Armagent, commune de Sauville ; Gilles Pierlot, laboureur à Allend'huy ; Simon Hureau, laboureur au même lieu ; Pathé, laboureur à Beauthemont ; Deville, marchand à Tourteron ; Duretête, notaire au même lieu ; Leprince, marchand à Attigny ; Robin, notaire au même lieu ; Vitter, directeur des Postes à Vouziers ; Poterlot, notaire à Wasigny ; J.-B. Roger, marchand à Rethel ; Drion ; Miquet, menuisier à Landèves ; Guérin, ex-juge du tribunal d'Attigny, demeurant à Grandpré ; Guérin, ex-administrateur du district de Vouziers, demeurant à Vrizy ; Duchesne ; Copin, ex-juge du tribunal d'Attigny ; Noblet, idem ; les deux frères Mennesson, de Brienne ; et d'un autre côté : Millet, de Mézières ; Guillaume, de Charleville ; Lavaux, de Mouzon ; Cunisse, de Charleville ; Jean Davesne et Jean-François Davesne, de Signy-l'Abbaye.

(40) Voir la liste publiée par A. Baudon, dans **Annuaire... de Rethel**, 1926, VII.

(41) Voir Caruel, « **Essai sur Rethel** », p. 130-1 ; Pauffin, « **Rethel et Gerson** », p. 196-7, et infra, Append. III.

même le nommé Sacré, habitant du canton de Signy-le-Petit, convaincu d'avoir assassiné son voisin (9 thermidor an III). — 9. **Sedan** : Le Commissaire près le Tribunal du district de Sedan rend compte au même de la circulaire qu'il a envoyée aux douze juges de paix de ce district, à ce sujet et rappelle l'assassinat de Vissecq de Latude, commis à Sedan en septembre 1792, ainsi que les meurtres commis le 7 prairial dernier à Sedan sur les personnes de Maret, ex-président de l'Administration de district et de Michel Lepage, ancien tambour maître de la garde nationale ; à Torcy, sur la personne de Beysser, ancien concierge de la maison de détention du Mont-Dieu (4 thermidor an III). — 10 à 14. Le greffier de la Justice de Paix de la partie occidentale de Sedan, Labarre, après avoir fait quelques résistance aux ordres du Juge de Paix du même arrondissement, finit, le 18 thermidor an III et sur l'intervention du Commissaire national près le Tribunal du district, par communiquer au dit accusateur public, un extrait des dépositions sur ce fait du 7 au 19 messidor devant les deux juges de paix, officiers de police de la commune de Sedan (12-18 thermidor an III).

1 S 34 (Liasse). — 5 pièces, papier. —

An III, Messidor-Fructidor. — 1. Arrêté du Comité de salut public de la Convention commettant l'accusateur public près le Tribunal criminel du département pour informer « sans délai contre les auteurs, fauteurs, complices du pillage commis dans le magasin militaire de Couvin le 19 prairial dernier » et les faire poursuivre « jusqu'à jugement définitif » (15 messidor). — 2. Lettre du Juge de Paix et officier de police du canton de Couvin au même accusateur public, expliquant que le retard apporté à la publication de la loi du 1^{er} germinal dernier annulant celle de germinal an II qui confiait au Directeur du jury les fonctions d'officier de police, l'a empêché de sévir jusqu'ici contre les auteurs dudit pillage (12 thermidor). — 3. Accusé de réception au même par le Comité de salut public des détails (sic) qu'il lui a adressés sur l'instruction de l'affaire (25 thermidor). — 4-5. Information du Directeur du Jury du Tribunal des districts de Rocroi et Couvin contre les inculpés : Godefroy Belvaux, Marie-Thérèse Bala, veuve Théodore Colonval, Blondeau père et fils, et environ 25 autres (9 messidor), avec lettre d'envoi du commissaire national dudit Tribunal du 2 Fructidor an III.

1 S 35 (Liasse). — 10 pièces, papier. —

An III, Fructidor - An IV, Vendémiaire. — Pillage du magasin du citoyen Marteau à Mouzon. — 1. Compte décadaire que rend le juge de Paix de la commune de Mouzon au citoyen Pauffin-Tiercelet, accusateur public : sur le refus du citoyen

Marteau, marchand, de vendre du sel à un prix raisonnable, des femmes, au nombre d'environ quarante, se sont rassemblées, ont brisé les croisées de sa maison qu'elles ont envahie et où elles ont trouvé environ 600 ll. de sel ; ledit sel distribué en partie à raison de 50 s. la livre (21 fructidor an III). — 2-3. Intervention de la « Commission des administrations civiles, police et tribunaux » invitant M. Pauffin-Tiercelet à poursuivre auteurs et complices « conformément aux lois » (Paris, 1^{er} vendémiaire an IV), provoquée probablement par un non-lieu du Juge de Paix de Mouzon (17 fructidor an III). — 4-10. Ledit Marteau, victime du pillage et son oncle Rogier insistent, successivement, dans le même sens et demandent de faire désigner un commissaire étranger à Mouzon (7 et 10 vendémiaire an IV). — Une délibération de cette dernière ville du 17 fructidor, tendant à étouffer l'affaire est envoyée par le juge de paix du lieu, avec des explications sur les obstacles apportés à son instruction par l'extrême pauvreté des prévenus et le refus d'instrumenter des huissiers (n^{os} 6 à 8), sur quoi la victime retire sa plainte (n^{os} 9 et 10, 13 et 14 vendémiaire an IV.)

1 S 36 (Liasse). — 4 pièces, papier.

An III fructidor - An IV vendémiaire. . . « Dépouille » des églises du District de Couvin. — 1-2. Deux lettres du Procureur-syndic du district de Couvin à l'accusateur public Pauffin-Tiercelet sur « l'état de la dépouille des églises de son ressort » dans la limite où les communes ont répondu à son enquête (16-18 fructidor an III). — 3-4. Deux lettres du juge de Paix et officier de police du canton de Givet au même accusateur public sur l'instruction de l'affaire : il dut décerner neuf mandats d'arrêt, mais trois des inculpés furent déférés au Conseil militaire, en raison de leur qualité, conformément au décret du 5^e jour complémentaire de l'an III (28 fructidor an III, 10 vendémiaire an IV.)

1 S 37 (Liasse). — 1 pièce, manuscrite.
4 pièces, imprimées.

An II - An III. — Procès des terroristes du département des Ardennes. Pièces préliminaires. — 1. Lettre de Massieu aux membres de la municipalité de Mézières, leur reprochant leur tiédeur manifeste à la cause révolutionnaire et leur indulgence à l'égard des détenus qui reçoivent d'eux des certificats de civisme (25 pluviose an II, copie de la main de Pauffin-Tiercelet). — 2. « Compte rendu par Nicolas Quinette, Maximin Isnard et Claude-Pierre-Louis Boudin, commissaires envoyés par l'Assemblée nationale dans le département des Ardennes, le premier septembre 1792 » : leur mission avait pour objet la délivrance de leurs collègues arrêtés à Sedan, le rétablissement de l'esprit public dans ce département et « les

mesures générales commandées par le salut de l'Empire » (impr. de 16 pp. in-8). — 3. « Rapport « fait au nom du Comité de sûreté générale par Elie Lacoste, membre du Comité » contre les juges du tribunal militaire du premier arrondissement de l'armée des Ardennes (à Sedan), suivi de l' « extrait des pièces envoyées au Comité de « sûreté générale de la Convention nationale par « le représentant du peuple Massieu près l'armée « des Ardennes », relativement à ces mêmes juges (elles sont au nombre de vingt-deux, datées du 22 brumaire au 4 ventose an II, impr. de 26 pp. in-8). — 4. « Les représentants du peuple députés « par le département des Ardennes à leurs collègues », mémoire dénonçant les oppresseurs du département des Ardennes, avec pièces à l'appui (sans date, impr. de 28 pp. in-4°). — 5. Les mêmes « aux citoyens leurs collègues composant le Comité de Sûreté générale », pour se défendre de l'accusation de contre-révolution portée contre eux : signé Blondel, Robert, Vermon, Piette, Therriet (sic), Dubois-Crancé, Baudin (22 fructidor an II), suivi d'un mémoire sur le même objet signé des membres de la municipalité de Coteau-Libre ci-devant La Besace, au président de la Convention nationale (s. d.) et d'une délibération de la société populaire de Libreville arrêtant l'impression du mémoire contre les oppresseurs du département (1^{er} jour des Sans-Culotides an II, impr. de 12 pp. in-4). — 6. « Rapport de la mission de Charles La-croix représentant du peuple dans les départements des Ardennes et de la Meuse » avec l'analyse des pièces relatives à leurs oppresseurs (imp. à Paris, nivose an III, 101 pp. in-8.)

1 S 38 (Liasse). — 3 pièces, papier.

An III Germinal - Floréal. — Manœuvres pour faire destituer Pauffin-Tiercelet et arrêter ses poursuites contre « les oppresseurs du Département des Ardennes ». — 1. Lettre de ce dernier aux officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune de Mézières pour obtenir d'eux sa justification vis-à-vis de l'arrêté du district de Libreville (42) du 15 courant « qui ordonne « son désarmement et le classe au nombre des « terroristes dont il poursuit la punition », sans avoir pris l'avis de la dite municipalité, d'où dépend son domicile (27 germinal an III). Déclaration de la municipalité de Mézières dans le sens de ladite pétition (26 germinal) (43). — 2. Copie de la précédente déclaration déposée au Secrétariat du district de Charleville et arrêté dudit district portant qu'il vient d'en déférer au Comité de sûreté générale (28 germinal). — 3. Lettre du nommé Bourguin le jeune (44) audit Pauffin-Tiercelet, le prévenant qu'il est sur le point d'être désigné comme devant lui succéder et lui conseillant amicalement de présenter sans retard sa justification à la « députation des Ardennes » (Sedan, 10 floréal).

1 S 39 (Liasse). — 21 pièces, 1 cahier ms. de 48 pp., papier.

An III, Ventose - Prairial. — Arrêtés divers du Comité de Sûreté générale concernant le jugement des terroristes ardennais. — 1. Arrêté contre les

nommés Boucher dit « Vive l'amour », détenu en la maison d'arrêt dite du Plessis et Jean Crin, détenu en la maison de la Force à Paris, qui seront traduits devant le Tribunal criminel de Mézières (21 ventose an III). A la suite, déclaration signée Barbarin et Duchauffour portant que ledit Boucher est malade, suivant constatation de l'officier de santé de la maison du Plessis et n'a pu être transféré (27 ventose, cachet de la gendarmerie nationale sur cire rouge). — 2. Les pièces adressées audit comité par Charles Delacroix sur sa mission dans les Ardennes seront renvoyées audit accusateur public (45) qui fera traduire au même Tribunal criminel les nommés : Mogue, détenu à Sedan ; Durège et Varroquier, en arrestation à Reims ; De l'École (sic) détenu à Mézières ; Vassant, ex-agent national du Tribunal du district de Sedan ; Gallet de Mouzon, Crin, Boucher dit « Vive l'amour », demeurant à Paris, rue Marguerite, faubourg Janton ; Lefranc et tous autres prévenus auteurs et complices des vexations et oppressions « dont eut à souffrir le Département des Ardennes » (15 germinal) : [copie certifiée du secrétaire du comité]. — 3. Le nommé Gallet, ex-maire de Mouzon, sera mis sur le champ en état d'arrestation et conduit dans la maison d'arrêt de Mézières et les scellés apposés sur ses papiers (15 germinal). — 4. Le dit Pauffin-Tiercelet est chargé de vérifier l'état du cachot où a été jeté le citoyen Crin (12 floréal, copie de la main de Pauffin-Tiercelet) : déclaration de la municipalité de Mézières portant que « le nommé Crin et autres « ...à leur arrivée en cette ville, ont été déposés « dans un corps de garde de la citadelle de cette « place, qui depuis longtemps n'était pas habitée » mais que « maintenant ils se trouvent détenus « dans une place haute, très saine et bien aérée » (15 floréal). — **Relations avec les agents nationaux des districts concernant la mise en jugement des dits terroristes : correspondance avec l'agent national du district de Sedan, Debeyne :** 5. Communication des noms des détenus dans les prisons de Sedan, à savoir : Mogue, Michel Lefranc et la femme Halma, le citoyen Vassant s'étant évadé des prisons de Montmédy ; Varoquier et Durège étant incarcérés à la Belle-Tour de Reims ; le citoyen Gallet de Mouzon se serait retiré à Beau-

(42) Charleville.

(43) Il y a sans doute une erreur de date.

(44) C'est le commissaire national près le district de Sedan : voir 1 S 33 n° 9.

(45) Il y a dans le texte : « à l'agent national près le « tribunal criminel du département des Ardennes ». Nous ne croyons pas trahir la pensée du rédacteur en traduisant comme ci-dessus.

mont (19 germinal). — 6 à 9. Pièces concernant le transfert de Mogue, Lefranc et Gallet dans les cachots de la citadelle de Mézières et l'apposition des sceillés sur leurs papiers et effets (21-24 germinal). Voici la teneur du procès-verbal de la perquisition faite à la citadelle de Sedan dans les effets du citoyen Mogue (n° 8) : on y trouva, outre la literie et du mobilier dont une grande partie appartient aux citoyens Colin et Weinmer, une canne à sabre appartenant à Mogue, une cassette en bois pleine de papiers et livres, sans autres détails ; dans un « secrétaire-portefeuille fermant à clef » se sont trouvés « deux paquets cachetés, le premier intitulé « au républicain Durand à Paris », le second « aux représentants du peuple composant le Comité d'agriculture à Paris », un écrit signé : Mogue, intitulé « La Bastille sedanaise ou sonnet dédié aux amis de l'Égalité et de la Liberté » (46), un autre intitulé : « De la citadelle de Sedan du 26 ventose III^e année : aux « représentants du peuple réunis au Palais national à Paris », un autre du 13 messidor II^e année ayant pour titre « Sorlet au dit Mogue » (47), un autre intitulé « Pièces relatives à ma détention arbitraire en la Belle Tour de Reims », soit onze pièces, enfin une dernière liasse de onze pièces relatives aux dénonciations faites par ledit Mogue contre les représentants du peuple Perrin, Calés et Piette (48), le tout remis au citoyen Debeyne, agent national du district de Sedan : pour tout argent, ledit portefeuille ne contenait que 4 livres 10 sols (23 germinal) (49). — 10. Encouragements donnés par le même au dit accusateur public dans la poursuite de son acte d'accusation contre les terroristes et renseignements donnés par lui sur Michel Lepage, tambour-major de la garde nationale de Sedan et Boucher l'ainé, geôlier du Mont Dieu (17 floréal). — 11-12. **Correspondance de l'agent national du district de Reims** : deux lettres concernant la mort de Barreau, la détention à Reims de Durège, Varoquier et Crin et leur transfert à Mézières (20-22 germinal). — 13. **Correspondance de l'agent national du district de Charleville** : accusé de réception de la lettre dudit Pauffin, du 8 de ce mois, sur les renseignements à la charge des oppresseurs du département (29 germinal). — 14. **Correspondance du Procureur-sindic près le district de Rethel** : avis qu'il a donné ordre de rechercher Claude-Joseph Thomassin, ci-devant procureur général syndic du Département, contre lequel a été lancé un mandat d'amener ; ce dernier se serait retiré chez son père à Château-Porcien (Floréal). — 15. **Correspondance du procureur du district de Grandpré** : lettre portant que le « souffle impur des terroristes » n'a pas souillé le dit district, compte tenu des opérations de « quelques petits tyranneaux, membres des Comités, et des persécutions dont ont souffert à Reims les citoyens Golzart, Procureur général-sindic du Département et Jean-Baptiste Rousseaux, membre du même Département, qui habitent Grandpré et

Buzancy (4 floréal). — 16 et 17. **Correspondance du Procureur du district de Couvin** : lettre portant que malgré les persécutions dont a eu à souffrir cette région, il ne s'est pas présenté de dénonciateur contre les terroristes locaux ; circulaire aux agents nationaux des communes de son ressort à l'effet de faire parvenir tous les renseignements qu'ils peuvent avoir à ce sujet (4-6 floréal). — 18. **Correspondance de l'administration d'arrondissement de Namur** : avis qu'il s'occupe « à recueillir tous les renseignements sur la conduite « de Delecolle dans ce pays » (17 floréal). — 19. Résumé de la main de Pauffin-Tiercelet du travail auquel il s'est livré du 15 au 29 germinal contre les terroristes (mandats d'amener et préparation du réquisitoire, sans date). — 20. Premier acte d'accusation de Pauffin-Tiercelet contre Nicolas-Memmie Mogue se disant propagateur des droits de l'homme ; Jean-Pierre Durège, Pierre Varoquier, Pierre-Auguste Lefranc, Jean Crin, François Delecole, Jean-Baptiste Gallet, Jean-Nicolas Sorlet, Claude-Joseph Thomassin, Jean-Baptiste Bourguignon, Anselme Halma, Etienne Drouet-Dachy, Jean-Baptiste Laurent et Jean-François Lambert (21 floréal, manuscrit autographe de 48 pages) (50). — 21 et 22. **Appendice** : deux lettres, l'une de l'administration d'arrondissement de Namur, l'autre du Procureur-syndic du district de Couvin concernant les renseignements recueillis à la charge du terroriste Delecolle (51) (22 et 25 floréal).

1 S 40 (Liasse). — 5 pièces, 1 cahier ms. de 11 pages, papier.

An III, 30 germinal - 28 floréal. — Deuxième acte d'accusation. — 1 et 2. Deux lettres de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux et du Comité de sûreté générale, annonçant à l'accusateur public précité que le nommé Boucher dit « Vive l'Amour » va être traduit au Tribunal du département des Ardennes (30 germinal-6 floréal). — 3. Arrêté du département des

(46) Poirier, « **Correspondance de Mogue** », p. 192.

(47) Poirier, « **Correspondance de Mogue** », p. 161.

(48) Id., *op. cit.* p. 49, 60, 71, 82.

(49) Voir un autre exemplaire aux Archives départementales, L supplément, tribunal criminel du département, don E. Henry (14-6-1923) provenant du greffe du tribunal de Sedan.

(50) Imprimé dans **Jugement rendu par le tribunal criminel...** A Mézières de l'Imprimerie de la Veuve Trécourt (an III^e), p. 5-68 (Archives départementales des Ardennes L 686-9).

(51) Bien que dans son premier acte d'accusation, Pauffin-Tiercelet parle longuement de Delecolle, les renseignements complémentaires qu'il reçut ensuite, d'après ces deux lettres, ne provoquèrent pas dans les deux actes d'accusation qui suivirent (28 floréal et 19 prairial) de nouveau réquisitoire contre Delecolle.

Ardennes ordonnant entre autres, le transfert des nommés Thomassin, Sorlet, Lambert, Boucher l'aîné, Gallet et Delecolle de la prison Saint-Pierre à la citadelle de Mézières, pour prévenir leur évasion ou les repréailles des habitants (23 floréal).

4. Lettre du Procureur-syndic du district de Sedan au sujet du nouvel acte d'accusation que Pauffin-Tiercelet a obtenu de dresser contre les deux Boucher et Vassant (26 floréal). — 5. Le commissaire national près le Tribunal du district de Sedan annonce au même accusateur que « perquisition sera faite des nommés Vassant et Boucher » (sic, 27 floréal). — 6. Deuxième acte d'accusation de Pauffin-Tiercelet dressé contre Jean-Baptiste Vassant, Jean-Baptiste Boucher, dit Vive l'Amour, et Boucher-le-jeune, Vassant et Boucher-le-jeune étant contumaces (28 floréal, minute autographe de 11 pp.) (52). — 7. Pièce à l'appui de l'acte ci-dessus : adresse des citoyens de la ville de Mézières et du Pont d'Arches aux administrateurs du département des Ardennes, protestant contre les accusations de tiédeur portées contre eux par Vassant (24 juin 1793, imprimé).

1 S 41 (Liasse). — 8 pièces, papier.

An III, 29 floréal-7 prairial. — Manœuvres pour arrêter la procédure engagée contre les terroristes ardennais (53). — 1. Justification présentée par Pauffin-Tiercelet au sujet du « désarmement » prononcé contre lui par le district de Charleville (54) : il demande à l'administration du département des Ardennes d'annuler l'arrêté du district à ce sujet (29 floréal). — 2. Annulation du dit arrêté par l'administration ci-dessus (30 floréal). — 3. Rapport présenté par le même Pauffin-Tiercelet au tribunal criminel du département concernant la protestation des accusés contre la compétence du dit tribunal et ce qui s'en est suivi, savoir l'intervention du Comité de Législation et de la Commission des Administrations civiles police et tribunaux qui, de Paris annulent l'instruction poursuivie jusqu'à ce jour : la première rappelle le tribunal aux formes voulues par la loi du 16 septembre 1791 qui confie à l'officier de police l'instruction de chaque affaire. La seconde réclame les pièces nécessaires pour transmettre au tribunal de cassation la demande en recours des accusés (1^{er} prairial) : [minute autographe de 7 pp.]. — 4. Démonstration de sympathie du procureur-syndic du district de Sedan (2 prairial). — 5. Réponse du député des Ardennes Baudin : « Trois choses vous affectent, citoyen : le défaut de réponse de la « députation, votre destitution et la tournure que « prend le procès » : il calme Pauffin-Tiercelet par de bonnes paroles et l'assure de son amitié (Paris, 4 prairial). — 6 à 8. Expédition d'une loi enjoignant au tribunal criminel du département des Ardennes de juger sans délai Mogue et consorts, confiant la continuation de l'instruction à Pauffin-

Tiercelet et confirmant « les actes et jugements « d'instruction faits et rendus... jusqu'à ce jour » avec une lettre du député Baudin (6-7 prairial).

1 S 42 (Liasse). — 17 pièces, papier.

An III, 27 floréal-27 prairial. . . 3^e acte d'accusation de Pauffin-Tiercelet contre les terroristes des Ardennes. — Lettres diverses : 1. Du Comité de sûreté générale demandant le signalement de Thomassin, ci-devant procureur général du département des Ardennes qui s'est évadé et a pris la route de Paris (27 floréal). — 2. Du même Comité déclarant qu' « aucune loi ne fixe de limites aux « accusateurs publics pour livrer les coupables à « la vindicte publique... sinon les faits eux-mêmes » (12 prairial). — 3-7. Du procureur-syndic du district de Sedan, relative à la poursuite de l'instruction contre Crin, la femme Halma et la femme Jorry, à l'assassinat par la population sedanaise de Maret, Michel [Lepage], la femme Halma et Besser et à la formation du jury criminel d'où doit être exclu le citoyen Varoquier de Mouzon comme oncle de l'accusé du même nom (28 floréal-14 prairial). — 8. Du commissaire national près le tribunal du district de Sedan sur l'affichage de l'ordonnance du président du tribunal criminel (14 prairial). — 9-10. Minute du dit troisième acte d'accusation contre Varoquier, Durège, Boucher, Crin, Mogue, Thomassin, Lambert et brouillon ayant servi de plan (19 prairial). — 11. Lettres de félicitations du procureur-syndic du district de Sedan au dit Pauffin (27 prairial).

1 S 43 (Liasse). — 35 pièces, papier.

An III, fin prairial-26 messidor. — Notes d'audience de la main de Pauffin-Tiercelet, prises au cours du procès contre les terroristes du département des Ardennes (55). — 1-24. Dépôts de témoins (fin prairial-14 messidor). — 25-30 Notes diverses prises au cours de l'instruction (sans date de Pauffin, d'une main postérieure : 23, 24, 25,

(52) Imprimé dans : Jugement rendu par le tribunal criminel... imprim. cit., p. 69-83.

(53) Voir deux lettres de l'Administration du département des Ardennes des 3 et 8 prairial qui établissent que les terroristes ardennais étaient prévenus dans leur prison de l'attentat qui devait être commis le 1^{er} du même mois par les Jacobins dans le sein de la Convention, Arch. dép. Ardennes L 72 n^{os} 285 et 294 : l'ancien représentant Massieu était leur principal correspondant. Ibid. n^o 313.

(54) Voir 1 S 38.

(55) La rédaction de ces documents est si rapide, qu'ils en sont parfois inintelligibles et qu'il faudrait y suppléer par d'autres, par exemple ceux du tribunal criminel des Ardennes (fonds non classés, série L). Les premiers interrogatoires de Delecolle à Givet ont été étudiés par : J. Chot, **Sous la coupe des sans-culottes de Givet (1792-4)**... Bruxelles, 1934, pp. 132-9.

26 messidor 3). — 31. « Analyse des nouvelles « pièces et charges recueillies contre les oppresseurs du département des Ardennes depuis la « signification des actes d'accusation » (d'une main postérieure : 25, 26 messidor 3). Concerne Boucher dit « Vive l'Amour », Thomassin, Lambert, Crin, Varoquier et Durège. — 32-34. « Analyse des charges » contre les terroristes : a) Mogue, Sorlet, Laurent, Lefranc, Durège, Varoquier (cahier de 27 pp.), b) Mogue, Crin, Bourguignon le Jeune, Halma et Drouet d'Achy, Thomassin, Gallet (cahier de 13 pp.), c) Delecolle (cahier de 15 pp.) : (d'une main postérieure, 25, 26 messidor 3).

1 S 44 (Liasse). — 25 pièces, papier.

An III, 22 prairial-21 messidor. — Pièces annexes à l'instruction; complément d'information.

— 1. Lettre d'un nommé Alexandre, d'Asfeld, demandant des indemnités pour les dommages qu'a causés à lui et à sa famille l'accusé, Thomassin, en séduisant sa fille et en lui donnant un enfant du nom de Catherine, en lui volant un fusil et en accaparant ses vendanges sur huit arpents de vignes (22 prairial). — 2. Accusations portées par Joseph Mouguin, capitaine au 20^e régiment de chasseurs à cheval, contre Durège dont il dénonce les cruautés à l'égard du lieutenant Desnoyelles et de lui-même, et contre ses camarades de régiment, les capitaines Carrier et Fleury, aides de camp du général Sistrières, qui sont toujours en liberté (25 prairial). — 3-4. Envoi par l'agent national près le district de Rethel de la « liste des soi-disant « patriotes qui ont entouré Mogue lors de son arrivée dans le district de Rethel pour y épurer les « autorités constituées... » et « fabriquer des « moyens pour faire assassiner le citoyen Demeaux « administrateur du département des Ardennes, « lors détenu à Reims » : tous originaires de Château-Porcien (30 prairial). — 5-7. Correspondance concernant l'envoi de Sedan « de onze sacs contenant les effets que le voleur Varoquier s'est « appropriés » : le procureur-syndic du district de Sedan demande au dit Pauffin « d'assurer la restitution la plus prompte au citoyen Nicolas Philbert, notre évêque, très honnête homme, de son « aube de dentelle... et des autres ornemens dont « le dilapidateur de tous biens d'église s'est emparé » (29 prairial-14 messidor). — 8-9. Envoi du dit Sedan des vingt-trois registres des Comités révolutionnaires de Mouzon et Sedan, ainsi que de deux pièces pouvant servir à l'instruction (1^{er} messidor). — 10. Envoi de Rocroi des quatre registres du Comité de surveillance de Givet (même date). — 11. Le procureur-syndic près le district de Vouziers adresse au dit accusateur public la lettre du citoyen Oudet qui refuse son témoignage (même date). — 12. Envoi par la Commission des administrations civiles, police et tribunaux d'un paquet

de papiers trouvés sous les scellés de Jean Crin (2 messidor). — 13-14. Envoi de Sedan de trois pièces cotées 1, 2 et 3 et d'une réponse à une lettre de Mogue : les citoyens Collot et Chevalier seraient disposés à témoigner contre Boucher (4-8 messidor). — 15. Envoi de Mouzon du « mémoire de « Lambert » prouvant l'intimité de Gallet avec le dit Lambert (10 messidor). — 16. Lettre de Rifflet, chef de brigade du 21^e régiment de cavalerie, au citoyen Philipot, aide de camp à Mézières, concernant le départ des témoins, la découverte d'une pièce trouvée chez l'ancien curé de Villiers près Carignan et l'opposition formée par le chirurgien Balardelle, membre du Comité des Six, à la promenade des poignards (56) (Sedan, 14 messidor). — 17. Envoi de Sedan de vingt lettres découvertes dans une malle de Vassant, émanées de « Vassant, « Mogue, Crin, etc. » (même date). — 18. Accusation portée par les officiers municipaux de la commune de Mouzon contre Gallet pour « avoir « sciemment... glissé dans les minutes du secrétaire de la commune la lettre qui lui avait été « écrite le 16 août 1792 par les deux notables en « permanence, d'avoir... machiné ainsi la perte de « ces deux notables et de deux autres citoyens et « de les avoir conduits au tribunal révolutionnaire » (17 messidor). — 19. Renseignements envoyés de Sedan sur Crispin, médecin (19 messidor). — 20-25. Renseignements et témoignages adressés de Verdun au même accusateur public, concernant « les actes de terrorisme et abus de pouvoir » dont Durège s'est rendu coupable, lorsqu'il était chirurgien major au 20^e régiment de chasseurs à cheval. Entre autres : lettre du maire Catoire qui fut emprisonné sur une dénonciation du dit Durège (20-21 messidor). Délibération du Comité de surveillance de la commune de Verdun, du 10 frimaire an 2, décidant de remettre en arrestation le dit Catoire, comme fédéraliste, etc.

1 S 45 (Liasse). — 19 pièces, papier.

An III, 1^{er}-27 messidor. — Détention des accusés pendant l'instance.

— 1-10. Pièces concernant la tentative d'empoisonnement de Durège : bulletins de santé et délibérations du Directoire du département des Ardennes (1^{er} - 6 messidor) (57). — 11. Lettre du procureur-syndic du district de Sedan pour se faire envoyer de Mézières les registres de la Société populaire de la dite commune dont Mogue demande des extraits (12 messidor). — 12. Avis du même portant qu'il a « fait préve-

(56) Voir liasse 1 S 43 nos 12, 13, 15, etc. et Arch. dép. Ardennes, série L, fonds du tribunal criminel des Ardennes : poursuites contre Durège, Vassant et Varoquier (chiffre de récolement : 1373).

(57) Voir aux Archives départementales une lettre de l'accusateur public au procureur général syndic, du 5 messidor, L 76 V.

« nir l'exécuteur des jugements criminels de se « tenir prêt à partir au premier ordre » (21 messidor). — 13-14. Arrêté du département des Ardennes concernant les précautions à prendre pour mettre les accusés « dans l'impossibilité... de se « procurer les moyens... d'attenter à leurs jours « ou de faciliter leur évasion » (22 messidor). — 15-17. Arrêté du même département concernant les précautions à prendre pour empêcher la population de massacrer les accusés et pièces annexes (24-26 messidor). — 18. Envoi par le procureur général syndic, au dit accusateur public, de 25 exemplaires d'un placard « pour inviter tous les citoyens à la tranquillité et au respect dû aux juges « ments du tribunal », afin de les distribuer aux juges et jurés et en faire afficher dans le lieu des séances (27 messidor). — 19. Arrêt du tribunal de cassation déclarant Jean-Baptiste Boucher l'Aîné non recevable dans son recours, formé alors que le jugement définitif n'a pas été prononcé (25 messidor). — 20. Expédition du dit arrêt par la Commission des Administrations civiles, police et tribunaux (11 thermidor). — 21-22. Expédition d'un arrêt prononcé dans le même sens par le dit tribunal de cassation, le 8 thermidor, au sujet de Gallet (24 thermidor).

1 S 46 (Liasse). — 1 imprimé relié, 6 pièces, papier.

An III, 27 messidor-15 fructidor. — 1. Jugement rendu par le tribunal criminel du département des Ardennes, contre les terroristes du dit département (27 messidor, imprimé à Mézières, Veuve Trécourt, an III, 130 pp., relié cartonage Bradel). — 2-6. Accusés de réception et félicitations émanés de l'agent national du district de Sedan (27 messidor) du procureur général syndic (28 messidor) (58), du commissaire national près le tribunal du district de Sedan (14 thermidor), des administrateurs du district de Clamecy qui fut « singulièrement « victime de la fureur » de Mogue (19 thermidor), du soussigné Mouron (?) (Mézières, 1^{er} fructidor). — 7-8. Accusé de réception par la Commission des Administrations civiles, police et tribunaux des comptes à elle adressés les 27 thermidor et 3 fructidor par le dit accusateur public sur l'exécution des lois du 20 floréal et du 4 messidor (15 fructidor), avec le brouillon du compte des « récépissés « et décharges » du 27 thermidor.

1 S 47 (Liasse). — 6 pièces, papier.

An III, 28 messidor-26 fructidor. — 1. Blâme lancé par le Comité de Législation contre Pauffin-Tiercelet (59) qui n'a pas observé l'article 28 du titre 8 du code criminel qui veut « qu'il soit toujours tiré au sort trois jurés de plus » du nombre requis, de manière à compléter le nombre légal des jurés, en cas de maladie de l'un d'eux (28 messidor). — 2. Brouillon de la réponse de Pauffin-Tiercelet

discutant les intentions du Comité de Sûreté générale et arguant des termes de la loi du 19 floréal an 2, art. 3, qui règle la compétence du tribunal révolutionnaire de Paris et des tribunaux criminels de la République (2 thermidor). — 3-4. Envoi au dit Pauffin par les administrateurs du département des Ardennes de copie des deux lettres écrites par eux au Comité de Législation pour justifier le dit accusateur public et dénoncer la main du terrorisme dans l'opposition formée par le dit Comité (3 thermidor). — 5. Réplique adressée par le Comité de Législation au dit Pauffin lui demandant de donner lui-même ses moyens de défense et de s'expliquer « avec bienséance » (22 fructidor). — 6. Réponse de Pauffin au Comité de Législation : il dénonce la cabale formée contre lui, demande communication des notes défavorables que le Comité dit avoir sur lui. Il annonce sa démission prochaine de sa charge d'accusateur public (26 fructidor).

1 S 48 (Liasse). — 16 pièces, papier.

An III, 29 messidor- An IV, 3 vendémiaire. — **Affaires complémentaires au jugement du 27 messidor.** — 1. Lettre des administrateurs du département des Ardennes à l'accusateur public, demandant communication des pièces nécessaires pour provoquer la mise en jugement des représentants du peuple Massieu et Levasseur qui « ont organisé « l'affreux système de terreur dans notre malheureux pays ». Massieu (60) est évidemment responsable du meurtre commis sur la personne de Milleville par les ordres de Delecolle et de Crin. Les pièces demandées sont : 1^o la question posée sur ces deux derniers concernant Milleville ; 2^o les pouvoirs qui leur ont été donnés par Massieu pour leur mission à Rocroi ; 3^o la première lettre de Massieu dans laquelle il prévient Delecolle et Crin de l'arrivée de Roux ; 4^o l'attestation par Massieu que tout s'est fait par ses ordres (29 messidor) (61). — 2-3. Envoi par Rifflet, chef de brigade du 21^e régiment de cavalerie, d'une lettre du juge faisant les fonctions de directeur du jury du tribunal des districts de Rocroi et Couvin en date du 30 messidor, demandant aux officiers municipaux de la commune de Sedan des renseignements sur le terroriste Jacquemart qui aurait tenté de provoquer la « procession des poignards » (62) : production de divers témoins à ce sujet (6 thermidor). — 4. Renseignements sur Rafron, Debeins, Jacquemart, Jorry, Rostolan et Leleu (sans date). — 5. Copie par Ra-

(58) Voir la lettre que l'accusateur public lui adresse le même jour, *Arch. dép. Ardennes*, L 76 V.

(59) Voir aussi *Arch. dép. Ardennes*, L 72 n^{os} 379-382.

(60) Sur Massieu voir deux lettres du procureur général syndic au Comité de Sûreté générale des 9 et 12 prairial an III : *Arch. dép. Ardennes* L 72 n^{os} 305-313.

(61) Levasseur fut effectivement décrété d'arrestation le 16 germinal an III (*Dictionnaire de Kuczinski*).

(62) Voir ci-dessus 1 S 44 n^o 16.

fron de la lettre écrite par le citoyen Mouron, agent général des hôpitaux militaires de Paris, le 3 messidor an III. Ce dernier relève l'erreur commise par la commune de Sedan en inculquant le dit Rafron dans une adresse à la Convention. — 6. Accusé de réception par le juge de paix et officier de police du canton de Grandpré, de la pétition du citoyen Youg dit Lejeune « contre le nommé Bonniaux », lequel « est depuis longtemps absent de Grandpré » (16 thermidor). — 7. Accusé de réception par le soussigné Mouron (?) du jugement rendu le 13 courant par le tribunal criminel contre Vassant et Boucher le Jeune (25 thermidor). — 8. Demande d'envoi d' « une copie exacte et fidèle du « jugement » du 27 messidor contre Gallet, par le Comité de Législation « pour vérifier les faits

« contenus dans une pétition de ce particulier » (26 thermidor). — 9-12. Envoi de diverses pétitions des nommés Thomassin, Lambert et Lefranc, détenus dans la prison de Saint-Pierre à Mézières, quant au référé prononcé par le tribunal, et demande de libération formée par les dits accusés : avis du procureur général syndic à ce sujet (9-11 thermidor). — 13-15. Transmission d'un arrêté pris le 30 fructidor par le Comité de Législation sur le dit référé, par lequel il « passe à l'ordre du jour » (30 fructidor-3 vendémiaire). — 16. Minute du rapport de l'accusateur public requérant le tribunal criminel du département des Ardennes « de délibérer sur le party qui vient à prendre d'après cet arrêté relativement aux individus qu'il concerne » (3 vendémiaire) (63).

Antoine-Charles PAUFFIN-TIERCELET, professeur à l'école centrale de Mézières

1 S 49 (Liasse). — 8 pièces, papier.

An VI, 21 thermidor-An VII 28 prairial. — Contribution de Pauffin aux fêtes civiques. — 1. L'Administration municipale du canton de Mézières confie au dit Pauffin, professeur d'éloquence à l'école centrale, le soin de prononcer un discours à la célébration de la fête commémorative du 10 août (21 thermidor an VI). — 2. Circulaire de l'Administration centrale du département des Ardennes invitant les professeurs de l'école centrale à composer soit en vers, soit en prose, une invocation à l'Être Suprême pour la prospérité de la République et une formule d'imprécations contre les parjures, pour la célébration de la fête du 2 pluviôse (17 frimaire an VII). — 3. « Formule « d'invocation à l'Être Suprême qui doit être prononcée sur l'autel de la patrie par le président « de chaque Administration le duodi, 2 pluviôse », débutant par : « Toy qui nages sur l'océan des « siècles », avec les stances débutant par « Grand « Dieu, protèges cet empire » chantées sur l'air « Veillons au salut de l'empire ». Texte des imprécations prononcées sur l'autel de la patrie : « Être « suprême tu viens d'entendre nos serments, » etc. (sans date, de la main de Pauffin-Tiercelet). — 4-5. Désignation par l'Administration centrale du département, des commissaires de la fête qui sera célébrée le 20 prairial « en mémoire des citoyens « Bonnier et Roberjot, ambassadeurs de la Répu-

« blique française assassinés par les troupes autrichiennes » : les citoyens Richemont et Pauffin-Tiercelet, professeurs à l'école centrale, et Ruwet, garde-magasin à Mézières (11 prairial) ; jointe la notification de la délibération au dit Pauffin. — 6. Programme de la dite cérémonie, appelée fête de la vengeance, de la main de Pauffin-Tiercelet. — 7. Arrêté de l'Administration du département des Ardennes désignant pour former le jury directeur des fêtes nationales, les citoyens Huguette, Pauffin et Richemont, professeurs à l'école centrale ; Paris, juge au tribunal civil ; Ravet, garde-magasin ; Gauthier, marchand teinturier, et Bourquin, greffier du Conseil de guerre (28 prairial). — 8. Programme présenté à la dite Administration par le jury précité, pour la célébration de la fête de l'agriculture fixée au 10 messidor suivant (2 messidor, de la main de Pauffin).

(63) La suite de l'affaire manque dans les papiers de Pauffin-Tiercelet. Il est certain qu'il dut cesser peu après ses fonctions judiciaires, puisqu'il fut nommé 5^e administrateur du département des Ardennes par l'Assemblée électorale du 23 vendémiaire an IV. (Arch. départ. des Ardennes L 727.)

Ces dossiers, concernant le jugement des terroristes du département peuvent être heureusement complétés par quelques pièces du Musée de Charleville (en particulier de Bb 534 à Bb 539), par les liasses du fonds du tribunal criminel du département et celles cotées L 686-9 (dossier de Mogue), L 72 et L 76 V aux Arch. des Ardennes.

TROISIÈME PARTIE

Antoine-Charles PAUFFIN-TIERCELET, sous la Monarchie de Juillet

1 S 50 (Liasse). — 8 pièces, papier.

1830, juillet - septembre. — Pauffin-Tiercelet sous-préfet intérimaire de Rethel. — 1. Lettre du chevalier de Caravel, sous-préfet de Rethel, « à Monsieur Pauffin-Tiercelet, ancien magistrat, conseiller d'arrondissement à Rethel », le déléguant pour remplir ses fonctions pendant le temps de son empêchement provoqué par l'état de sa santé, « singulièrement altérée par le « travail extraordinaire » qu'il a eu « pendant si longtemps » (4 août). — 2. Lettre signée « Hiver Moyse » adressée à « Monsieur A. Coche, à Rethel », le prévenant qu'il s'est occupé de l'expédition, de l'arsenal de Mézières, de 300 fusils et 2.000 cartouches et qu'il ne pourra les avoir que « demain soir » (« Charleville le 6 août 1830 à huit heures du « matin »). — 3-5. Trois lettres autographes du préfet des Ardennes, baron de Lascours, sans destinataire indiqué (64) concernant le maintien de l'ordre dans l'arrondissement de Rethel, au moment de la révolution de juillet : « il est important « que la cause de la liberté qui vient de triompher « ne soit souillée par aucun excès », etc. (7-14 août 1830). — 6. Le même regrette que son correspondant ne reste pas son collaborateur (30 août). — 7. Brouillon de la lettre de remerciement du correspondant précité : « En acceptant la délégation « de M. de Caravel je n'avais... d'autre but que de « concourir autant qu'il était en moi, à la tranquillité de la ville et de l'arrondissement (de Rethel) » (31 août) (65). — 8. Certificat de bonne administration délivré au chevalier de Caravel par les « membres du Conseil général, du Conseil d'arrondissement, maires et notables habitants de l'arrondissement de Rethel » (brouillon non signé, de la main de Pauffin-Tiercelet, 1^{er} septembre).

1 S 51 (Liasse). — 2 pièces, papier (1 imprimée).

1830, 21-22 octobre. — Elections de 1830. — 1. « Adresse aux électeurs » commençant par « Le « sort de la France est dans vos mains », signée des « membres du Comité électoral de la Société « constitutionnelle centrale de Paris, Bouchenés, Lefert, avocat; Pellion; Foller, avoué; L.-H. Pauffin-Tiercelet, courtier de commerce près la Bourse de Paris; Paquis, homme de lettres » plaidant entre autres pour l'abaissement du cens électoral (une feuille imprimée sans date). — 2. « Elections de « 1830 » à Rethel : tableau du bureau provisoire,

du bureau définitif (Pauffin-Tiercelet, président) et élection du député, Lieutenant général comte Clausel, général en chef de l'armée d'Afrique à Alger, par 201 voix sur 212 (21-22 octobre).

1 S 52 (Liasse). — 6 pièces, papier (2 imprimées).

1833 décembre-1834. — Affaire Hennequin. — 1. « Note à raison d'un mémoire imprimé » par la ville de Rethel « contre M. Hennequin, sous-préfet « de l'arrondissement de Rethel », par laquelle le dit Hennequin déclare qu'« une raison d'impérieuse convenance.. l'empêche de répondre immédiatement à ce mémoire, mais qu'il ne manquera pas de le faire plus tard » (23 décembre, polycopié). — 2. Le Conseil municipal de Rethel demande au Préfet et au Conseil de Préfecture des Ardennes la permission de former une demande en justice contre le dit Hennequin, locataire d'un immeuble appartenant à la ville, pour le loyer duquel il doit la somme de 1.600 francs (4 février 1834, brouillon de la main de Pauffin-Tiercelet). — 3. « Observation sur le mémoire publié par « M. Hennequin » (sans date, brouillon non signé). — 4. Avis administratif signé Copreau, par lequel le maire de la commune de Seuil, commissaire préfectoral pour faire dans la ville de Rethel une enquête de commodo et incommodo sur l'aliénation projetée de l'hôtel et du mobilier de la Sous-Préfecture de cette ville, prévient les habitants qu'il y procédera du 24 au 26 juin (2 juin). — 5. Nouvelle délibération du Conseil municipal par laquelle il « supplie l'autorité supérieure d'accorder à la ville de Rethel l'autorisation déjà sollicitée de vendre l'hôtel et le mobilier » de la Sous-Préfecture, malgré l'opposition du dit Hennequin et de plusieurs autres, étant données les grosses charges qui lui en coûtent (novembre). — 6. Raisons présentées par M^e Pasquier père, au nom du Conseil municipal, devant le Conseil de Préfecture, pour l'amener à donner son autorisation à la vente précitée (sans date) (66).

(64) Bien que le n° 4 soit daté du 9 juillet, nous croyons pouvoir rectifier avec Chéri-Pauffin, la date du 9 août.

(65) Le correspondant en question ne peut être que Pauffin-Tiercelet.

(66) Le différend se poursuivra, après le départ de M. Hennequin en 1837, jusqu'à la construction commencée en 1840 du bâtiment abritant les bureaux de l'actuelle Sous-Préfecture. L'ancienne Sous-Préfecture ne sera vendue que le 16 mai 1847 à M. Gaignot, pour la somme de 25.945 fr. 60. (Voir Arch. reconstituées de la ville de Rethel, 5 M, ancienne Sous-Préfecture.)

Chéri PAUFFIN et les élections de 1848 à Rethel

1848, février - décembre. — Elections législatives. — 1-8. Polémique entre Charles-Emile Delpierre, président du tribunal civil et de commerce séant à Rethel et son gendre J. Tribout d'une part et Chéri Pauffin, garde national, juge honoraire au tribunal de Rethel d'autre part, au sujet de deux factums électoraux imprimés par le dit Delpierre et tendant à l'établissement de colonies agricoles soumises au communisme intégral (28 février-26 mars) (67). — 9-12. Factums électoraux de Aloy de Vignacourt, maire de Guignicourt, Jules de Chabrillan (16-23 mars), Henry, ingénieur des Ponts et Chaussées (21-24 mars), O. Gérard (des Ardennes), avocat à la Cour d'Appel de Paris (sans date), Théodore Guillain, de Séchault (Ardennes), avoué près la Cour d'Appel de Paris (sans

date). — 13. Liste des représentants du peuple élus dans le département des Ardennes : supplément au n° 831 du vendredi 28 avril 1848 du **Propagateur républicain**. — 14. Lettre adressée à Caussidière, préfet de police, « proconsul du département », ancien candidat à l'Assemblée nationale, le 14 mars 1848 (Courrier des Ardennes du 22 août 1848). — 15-16. **Election du Président de la République**, résultat des votes émis dans le département des Ardennes (Courrier des 10 et 12 décembre).

(67) Le n° 8, lettre manuscrite datée du 26 mars, serait, si l'on en croit une note marginale, de Fanny auquel Chéri Pauffin « a consacré des vers si touchants ».

APPENDICE I

Notes sur le manuscrit autographe de Taté 1 S 8

Dans le fonds ci-dessus inventorié, à la cote 1 S 8, se trouve le manuscrit autographe de la chronique de « Château-Porcien et lieux circum-voisins » par Jean Taté, greffier de cette ville. Cette chronique eut dans le cours du XVIII^e siècle et par la suite, une vogue telle que nous en trouvons un peu partout dans la région, des copies ou des extraits plus ou moins fidèles. Elle a été publiée par H. Jadart d'après la copie faite au XIX^e siècle par De Bollemont sur le manuscrit de Nicolas Baudet écrit vers 1750 d'après l'original (68) : Jadart ne semble donc pas avoir connu le manuscrit autographe et il n'en fait mention ni dans ses appendices à la publication de la chronique ni dans la liste des divers exemplaires rencontrés par lui, liste qui se trouve à la fin du manuscrit de De Bollemont (69).

Voici quelques arguments prouvant que le manuscrit précité coté 1 S 8 est bien le manuscrit autographe de Taté : D'abord l'écriture de Taté est connue par les registres de délibérations du Conseil de ville de Château-Porcien entre 1731 et 1745 (70), époque à laquelle il était greffier de l'hôtel de ville : la main est la même que celle du registre 1 S 8.

Nous avons remarqué ensuite sur ce dernier registre la signature presque effacée qui se trouve à la suite de « l'advertissement au lecteur » : c'est celle du marchand Jean-Martin Taté, neveu du chroniqueur (71) : Jean-Martin, fils de Daniel-Joseph Taté et de Jeanne Lambert, marié le 25 janvier 1735 à Françoise Maillard (72), hérita le manuscrit de son oncle qui n'avait pas d'enfants et était resté probablement célibataire.

La publication de Jadart comporte quelques divergences de détails avec le manuscrit autographe. Pour la période ancienne elle est plus développée (73), bien que Baudet ne semble pas avoir vu les additions marginales et interlinéaires apportées ensuite par Jean Taté lui-même dans son manuscrit. Pour la période moderne (XVII^e et XVIII^e siècles), c'est au contraire Taté qui est en général plus complet (74). Du reste, les lacunes que peut comporter la publication de Jadart par rapport au manuscrit autographe se trouvent à peu près comblées par les additions de Pierre Marandel publiées par le Dr Meugy (75) : Marandel, lui, rapporte fidèlement et dans les mêmes termes, au moins jusque vers 1720, les détails sur Château-Porcien contenus dans le manuscrit de Taté : construction de la voûte du chœur et des chapelles

latérales de l'église en 1666, maigre moisson en Thiérache en 1693, floraison des arbres à Noël et rétablissement de la chapelle Saint-Lazare en 1698, épidémie de 1718. Pourtant, à partir de 1720, les deux récits ont leur style propre pour raconter les mêmes faits, Marandel écrivant alors d'après ses propres souvenirs sans copier Taté.

Quant à ceux des annexes qui ont été publiés par Jadart en appendices à la chronique, c'est-à-dire les listes des comtes de Porcien et des gouverneurs du Château, ils offrent également quelques différences avec celles du manuscrit de Taté (76).

On remarquera dans l'analyse que nous avons faite à sa place du manuscrit les nombreuses annexes, additions et notes diverses que Taté a ajoutées à sa chronique, en particulier son histoire des églises, monastères et couvents du diocèse de Reims, pour la région des Ardennes, que l'on retrouve du reste dans le manuscrit de Chonet de Bollemont.

(68) Rev. de Champagne et de Brie, 1888-90, et tirage à part, Reims et Paris, 1890, 196 pp.

(69) Arch. dép. Ardennes, collection Jadart, F 809.

(70) Arch. mun. de Château-Porcien BB 3, en dépôt aux Arch. dép. des Ardennes.

(71) La mention au-dessous : « [Jean] Martin Tatez de Château-Portien » n'est pas de sa main, mais la signature « Taté » qui se trouve à la page 144 est bien de lui.

(72) Voir les actes de baptême, mariages et sépultures de Château-Porcien conservés à la mairie de cette ville.

(73) Baudet rapporte en les confondant dans la chronique maints détails que Taté a placés en annexe dans la liste des comtes de Porcien (1 S 8. pp. 7-26).

(74) Ce n'est du reste pas constant : le récit de la chasse aux loups et l'établissement de sergents loupviers (1662) ne se trouve pas dans le manuscrit de Taté ; le récit du raid des troupes de Growstein en Champagne (1712), y est moins développé ; par contre Baudet ne parle pas de la suppression des privilèges des charges et offices au-dessous de 4.000 livres, en 1705 : il ne devait pas être atteint par cette mesure, à la différence de Taté qui avait acheté la charge de syndic de Taizy pour être exempt de la milice (ms p. 132).

(75) Nouvelle Revue de Champagne et de Brie, avril 1929, pp. 100-122.

(76) Sans vouloir les relever, car des ouvrages plus récents enlèvent toute valeur scientifique à ces listes, bornons-nous à signaler qu'à la suite de la liste des gouverneurs, le manuscrit de Taté porte des noms de gouverneurs, gardes du scel et baillis de Porcien aux XV^e-XVI^e siècles que l'on ne trouve pas dans la publication de Jadart.

APPENDICE I I

Répertoire des gravures, cartes et plans
provenant de la collection BAUDELLOT-PAUFFIN. (77)

CARTES, PLANS ET VUES.

1. Collection de petites cartes, plans et vues tirées d'un recueil sur la province de Champagne (XVII^e s., dim. 15 × 10,5), sans aucune signature, gravées sur cuivre :

Carte de Champagne (n° 1). — Carte du Retélois (n° 5). — La principauté de Sedan (n° 6). — Gouvernement de Mézières et Charleville (n° 14). — Charleville, plan du cours de la Meuse entre Mohon et Montcy (n° 16). — Gouvernement de Sedan (n° 17). — Sedan, plan (n° 18). — Saint-Dizier, plan et vue (n°s 26 et 27). — Gouvernement de Maubert-Fontaine et Rocroi, carte (n° 28). — Maubert-Fontaine, plan et vue (n°s 29 et 30). — Rocroy, vue (n° 31). — Villefranche, plan (n° 33). — Gouvernement de Montclair (n° 34). — Montclair, vue cavalière (n° 35). — Gouvernement de Montigny-le-Roy (n° 36). — Montigny-le-Roy, vue cavalière (n° 37). — Gouvernement de Vitry-le-François (n° 38). — Vitry-le-François, vue cavalière (n° 39). — Gouvernement d'Espernay et Ay (n° 40). — Ay, vue (n° 41). — Epernay, vue (n° 42). — Gouvernement de Retel (n° 43). — Rethel, vue (n° 44). — Gouvernement de Nogent-sur-Seine (n° 45). — Nogent-sur-Seine, vue (n° 46). — Gouvernement de Mery-sur-Seine (n° 47). — Mery-sur-Seine, vue (n° 48). — Gouvernement de Dormans (n° 49). — Dormans, vue (n° 50).

2. « Carte générale des comtés de Haynaut, de « Namur et de Cambrésis » dressée par le sieur Robert, géographe ordinaire du Roi, gravée par Quill-Delahaye [carte en couleur, 16 × 19,7, échelle 1/60.000].

« Carte des frontières de Luxembourg où sont « les environs de Bouillon, de Charleville, de Mézières, de Sedan, d'Yvoix, etc. » [comme la précédente, échelle : 1/180.000].

3. « Les souverainetes de Sedan et de Raucourt « et la prevosté de Doncheri », carte en couleur, in-fol., échelle de 6 cm 5 pour un mille français, avec au verso une notice topographique et politique sur la principauté : imprimé à Amsterdam chez Guillaume Blaew, XVII^e s., après 1626 (78).

4. « Nervii. Diocèse de l'archevêché de Cambray, « où sont les comtés de Haynaut, le Cambresis, par « N. Sanson d'Abbeville, géographe ordinaire du « Roy, à Paris chez l'auteur aux galeries du « Louvre avecq privilège pour 20 ans, 1656 ».

5. Carte des « provinces méridionales des Pays-« Bas connues sous le nom de Flandres, divisées « selon les traités de Nimègue, avecque les confins « de France, d'Allemagne et de Hollande » par

P. Du Val, « géographe ordinaire du Roy » ; à Paris chez l'auteur, près le Palais, 1688.

6. Carte particulière des environs de Philippeville, Charlemont, Mariembourg, Rocroy, Charleville, Mézières, Sedan, etc. ; à Bruxelles, chez Eugène-Henry Friex, rue de la Madeleine, 1712, 56 × 43 cm.

7. Carte particulière des environs de Namur, Charleroy, Dinant, Philippeville, Rocroy, Charlemont, Givet, etc., dressée sur les mémoires d'Eugène-Henry Friex ; à Paris, chez Crepy, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Pierre, 1743, 64 × 49 cm.

8. Carte comprenant les villes et environs de Spa, Malmedy, Saint-Viet, Salme, Durbuy, Laroche, Houfalize, Clervaux, Brandebourg, Bastogne, S^t-Hubert ; même provenance, 1744, 65 × 49 cm. chacune). — Sedan (37 × 13 cm).

9. « Veue de la ville et chasteau de Sedan. Désigné et gravé par Israël Silvestre (vers 1550) », grand panorama sur toile, 1 m. × 33 cm.

10-11. Vues dessinées et gravées par C. Chastillon (XVII^e s.). « Bethleem, Couvant près Mai-« zieres ; Les Evelles sur la rivière de Meuse » n° 52 (2 vues : 17,5 × 5,5). — « Petit-chasteau de Dinan « et planct ; le Chasteau-Regnault avec leurs « planctz » n° 54 (même dimension).

13. Vue dessinée et gravée par Merian (XVII^e s.) : « Maubert-Fontaine, my-plan » n° 53, 18 × 11 cm.

14-16. Vues dessinées et gravées par Jos. Peeters (XVII^e s.). Charleville : vue entre Montcy et Mézières (30,5 × 11,5). — Maubert-Fontaine (32 × 13,5). — Nouzon et Sainte-Menehould (45 × 13 chaque). — Sedan (37 × 13 cm).

17-25. Vues et plans du XVII^e s. sans nom de graveur : Charlemont, plan de la place avec une

(77) Ces gravures conservées à la Bibliothèque de Rethel, avec d'autres différentes acquisitions ont comme marque d'origine soit le numérotage de l'inventaire manuscrit 1 S 1, soit la lettre **B** en italique appliquée par timbre à l'encre bleue. Quelques autres pièces sans marque mais trouvées dans les dossiers de Baudelot ont été jointes aux autres. Toutefois nous ne garantissons pas que l'on trouvera dans ce répertoire la totalité des gravures qui constituèrent la collection Baudelot.

(78) Cette carte serait l'œuvre d'Albert de Hutten qui fut professeur d'hébreu à l'Académie protestante de Sedan vers 1613. — Voir Ern. Henri, **Notes biogr. sur les membres de l'Académie protestante**, Sedan, 1896, p. 51. — W. Bax, **Sedan**, dans **Bulletin de la Commission de l'histoire des Eglises wallonnes**, Leyde, 1936, p. 49.

partie de Givet (18 × 14), autre plan indiquant la distribution des rues (16 × 12). — Walcourt, plan des fortifications et des rues (16 × 12). — Charlemont, Landrecies, Avesnes et Beaumont, quatre plans avec notices en latin, extraits d'un ouvrage in-fol., « n° 26 » (17 × 22,5, sur 3 pp.). — Donchery, deux gravures identiques (28 × 18). — Mouzon, carte du gouvernement et vue (10,5 × 15 chaque). — « Mouzon en Champagne » (à l'encre : 1650), grande et belle vue avec légendes, pour l'intelligence de l'attaque de M. de Turenne (44,5 × 53,5), XVIII^e s. — Rocroi, vue (28 × 19 cm).

26-30. Vues et plans divers du XIX^e siècle.

« Vue de Mézières, département des Ardennes » Couvelet del., Baugeau sculp., à Paris, chez Oster-

vald l'aîné éditeur, rue de la Parcheminerie n° 2 (10 × 15).

« Plan de Rethel au XVI^e siècle », avec vues des principaux monuments de la ville, lith. Servais, Rethel, A. François. F^c, édité par N. Mercier, 1858 (51 × 43).

Château de Tugny, Ranch del., Ransonnette sc., gravure sur acier 12 × 8.

Une vue de la ville de Vouziers par Célestin Oudart, lith. en couleur Deroy, impr. Lemerrier à Paris (37 × 20).

Eglise de Vouziers, projet d'achèvement : A. Reimbeau, architecte del., Ch. Fichot lith., impr. Lemerrier à Paris.

PORTRAITS

1. Bayard (Pierre du Terrail seigneur de), chevalier des ordres du Roi, surnommé le bon chevalier sans peur et sans reproche... (1476-1524). A Paris chez Blin impr. en taille-douce, place Maubert, 17, vis-à-vis la rue des 3-Portes A.P.D.R., Sergent del. 1788, Ridé sculp., K, n° 5, taille-douce en couleur (25 × 16).

2. Blanchard (C.), représentant du peuple (Ardennes). Dessin. Courtois, lith. Becquet frères, imp. Victor Delarue, Paris, 10, place Desaix, in-4.

3. Cochelet (M.), « lieutenant général au bailiage de Charleville » (1753-1789), Perrin del., Voyez sc., à Paris chez le s^r Dejabin éditeur de cette collection, place du Carrousel n° 4 (portr. de profil, 21,5 × 13).

4. Corvisart, lith. Delpech, signature (buste de trois-quarts, in-8).

5. « Le baron Corvisart » : dessin H. Garnier, lith. Ducarme, « Galerie universelle », publ. par Blaisot, in-4.

6. Cunin-Gridaine, « dessiné d'après nature par « G. Staal », impr. lith. Formentin, 10, rue des Saints-Pères. Avec facsimilé de la signature de Cunin-Gridaine (48 × 32).

7. Cunin-Gridaine, 28, 2^e vol. Paris, Rosselin, édit., 21, quai Voltaire. Impr. lith. Formentin, 10, rue des Saints-Pères. Portrait in-8.

8. Desportes (François), peintre, grav. acier, portrait médaillon in-12 (11,5 × 9).

9. Gonzague (Louis de), duc de Nevers et Rethélois, pair et surintendant des Finances de France (6 × 11).

10. Gonzague (« La très illustre princesse Marie « de », de Clèves, princesse de Mantoue, duchesse « de Nevers et de Rethélois, souveraine de Mézières » : portrait gravé XVII^e siècle, dans le fonds une chasse aux cerfs.

11. Hachette (J.), « membre de l'Institut (Académie des Sciences) ». Dessin A. Maurin 1834; lith. Lemerrier (28,5 × 22,5).

12. Mabilon (J.), « né en 1632, mort en 1707 », dessin H. Garnier, lith. Ducarme, rue des Fossés-Saint-Germain... Galerie universelle, n° 246, publ. par Blaisot, gr. in-8.

13. Macdonald (portrait sans nom d'auteur), in-8 (8,5 × 10).

14. « Macdonald (« Monseigneur le Maréchal »), « duc de Tarente et pair de France », portrait de profil en médaillon, Vignerot del., Frédéric Lignon sculp., n° 5, gr. in-8.

15. Macdonald (à cheval), Louis David pinx., H. Robinson sc., in-8.

16. Meslier (Jean), né l'an 1678 à Mazerny... curé d'Étrepigny, portrait médaillon, in-8 (10 × 8,7).

17. Moreaux (Le général), portrait tiré du « Journal pour Vous », n° 229, 20 août 1859, illustrant une notice d'Hippolyte Langlois, publ. et imp. par Ch. Lahure et C^o, rues de Fleurus n° 9 et de l'Ouest n° 21.

18. Roze (Le chevalier), portrait de face, in-8, gravé sur acier XIX^e siècle.

19. Ternaux, ex-député du département de la Seine, lith. Ducarme... Galerie universelle, publ. par Blaisot, gr. in-8.

20. Turenne (buste vu de profil), in-12.

21. Turenne, in-12.

22. Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de). Notice et portrait extraits de l'« Histoire moderne, sources de l'atlas historique de « A. Lesage », 1 page in-4 de texte, Derly del. et sculpsit. gravé sur acier, Paris, impr. F. Locquin, rue Notre-Dame-des-Victoires.

23. Turenne (Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de)... A Paris, chez Blin, impr. en taille-douce, place Maubert n° 17... A.P.D.R., Sergent del., Ridé sculp. 1786, n° 3; en couleur, 25 × 16.

24. Turenne, G. Staal del., Ferdinand sc., Mangeon impr. rue Saint-Jacques, 67, Paris, gr. in-8.

25. Turenne, médaillon gravé sans légende, C. Simonneau Major del. et sculp., 17 × 9.

26. Turenne, publ. par Furne, Paris, gr. in-8.

27. Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), Mauzoin pinx., et Jean Comte de Gas-sion, maréchal de France (+ 1647), Alaux, pinx., deux portraits gravés sur bois par Geille, diagra-
phe et pantographe Gavard, galerie historique de Versailles, 78, 1.401.

28. Turenne et Condé, deux portraits dessinés par Notré, gravés par Ruhierre, diagraphe et pan-tographe Gavard... 31.

SCÈNES ET TABLEAUX HISTORIQUES

1. « Gaucher de Chastillon, [tableau] de la gale-rie du Palais Egalité, Ecole Française », Simon Vouet pinx., F. Guibert grav., avec notices sur les dimensions du tableau, sur le peintre et le sujet, 37 × 24.

2. « Les gentilshommes du Rethémois font hom-mage à Henri de Lautrec comte de Rethémois », miniature de la Bibliothèque nationale fonds fr. 4.800 (79). D. Sornique sculp., « XLV pl. du tom. IV, page 360 » d'un ouvrage in-fol., 33 × 18,5.

3. Bataille de Rocroi, dessiné par Martinet, ter-miné par Bovinet, A. Blanchard aqua forti, tiré du « Temple de la Gloire », t. I, 19,5 × 32.

4. « Les dragons à Rocroy », E. Charpentier del., C. Geoffroy sc., Paris imp. de Lesauvage, 6, rue de Sorbonne, 15 × 11.

5. « Mort de Turenne, 27 juillet 1675 » peint par Chabord (1819), dessiné par Massard, gravé par

Danois, diagraphe et pantographe Gavard, galerie hist. de Versailles, série 3 section 2°, 117, 31 + 25.

6. « Mort de Turenne », Demoraine del., Ferdi-nand sc., Mangeon impr. rue Saint-Jacques, 67, Paris, 14 × 11.

7. Monument de Turenne à Saasbach, vue et texte, variétés illustrées n° 2 p. 7, 10 × 6.

8. « Emigration de La Fayette du camp devant « Sedan, le 19 août 1792 », Swebuch Desfontaines inv. et del., Berthault sculp. n° 70, 24 × 19.

9. « Actions glorieuses et faits d'armes du maré-« chal Macdonald, n° 15 », buste du maréchal, combat de Calvi, retraite en Toscane, passage de Splügen, bataille de Wagram, Martinet del., à Paris chez Charon, graveur rue Saint-Jean-de-Beauvais, 26 et chez Bulla, rue Saint-Jacques, 38, 29 × 22.

DIVERS

1-2. Extraits de la « France Pittoresque ». — Portraits de Laffitte, Casimir Périer, Ternaux, Oberkampf : Hippolyte Couché et Français del., Réville sculp., 19 × 14. — « Département des Ar-« dennes, t. I p. 169 à 176 », carte. Série de vues dans l'encadrement : vue du château d'Hierges (dressé par Monin, gravé par Laguillermie et Ram-bez); vues de Givet et Mézières (De Chevery del., Chemois sculp., 15,5 × 10,8 chacune); pont sus-pendu de Charleville (Fleury del., Reville sculp., 11,5 × 7); portrait de Corvisart et Lefèvre-Gideau (H. Couché del., Néville sculp., 5,8 × 8,8 chacun), 4 pp. in-4.

3. « Voyage dans les départemens de la France, « département des Ardennes ». Paris, 1792, 32 pp. in-8, vues d'Attigny, de Mézières, de Rocroy, de

Donchery, estampes de Brion ((14,5 × 9); carte en couleur.

4. « Guide pittoresque du voyage en France », département des Ardennes, Paris, F. Didot, 22 pp. in-8, carte accompagnée comme précédemment de diverses vues en pleine page, gravées sur acier : château de Tugny (80), de Buzancy, du Mahomet, ville de Grandpré, château de Grandpré et portrait de Turenne, Ranch et Gérard del., Ransonnette sculp.

(79) Reproduit dans le « Trésor des Chartes du Comté de Rethel publié... par Gustave Saige et Henri La-caille », t. I, 1902, en frontispice.

(80) Même vue que le n° 27 du § I.

APPENDICE III

Pièces données par le Docteur LAPIERRE, de Sedan, pour la Bibliothèque de la Ville de Rethel (1790-2)

1 S 54 (liasse). — 4 pièces papier.

I. — Collection de documents sur l'assassinat à Rethel de 4 déserteurs de l'armée des Impériaux (1792) (81). — 1. Copies de pièces du fonds Chéri Pauffin conservé avant la guerre de 1914-8, aux Archives municipales de Rethel, relatives à l'assassinat de quatre déserteurs de l'armée des Impériaux par des volontaires de l'armée du général Chazot le 4 octobre 1792 (14 pp. manuscrites). — 2. Lettre du général Chazot adressée probablement au lieutenant-colonel Palloy pour lui demander les motifs pour lesquels le bataillon qu'il commande n'est pas parti sur la route de Launois comme il en avait reçu l'ordre (Launois, 5 octobre 1792). — Avis du lieutenant général Chazot portant qu'il envoie « au citoyen Palloi, lieutenant-colonel, « commandant du bataillon républicain, « l'ordre pour le départ de sa troupe que le général « Dumouriez vient de » lui faire passer. (« Au « quartier général de Sedan, le 10 octobre 1792 ».) — 4. Lettre des commissaires de la section de Bon Conseil (à Paris), Gateau et Delacroix, au citoyen Pache, ministre de la Guerre, pour défendre la cause des soldats du bataillon de Bon Conseil accu-

sés à tort, disent-ils, par le général Chazot d'être les auteurs de l' « attentat... commis à Rethel par « quelques furieux, en présence d'une foule im- « mense » contre les quatre déserteurs de l'armée des Impériaux. (Rethel, 2 novembre 1792.)

1 S 55 (liasse). — 2 pièces imprimées.

II. — Pièces diverses. Epoque révolutionnaire.
— 1. « Adresse des électeurs du département des « Ardennes, députés extraordinaires des villes de « Mézières et Charleville prononcée à la barre de « l'Assemblée nationale, le 4 mai 1790, par « M. Bailly, électeur député de Charleville et « réponse de M. le Président », sur les réformes apportées par la dite Assemblée (impr. de 4 pp. in-16). — 2. « Lettre adressée au Roi par les officiers de son armée de terre et de mer et autres « Français de tous les ordres actuellement hors du « royaume, en réponse aux proclamations des 13, « 14 octobre et 12 novembre [1791], publiées sous « le nom de Sa Majesté », pour protester contre les dites proclamations qui démontrent l'abus que ses ministres ont fait de son nom. (Coblentz, 1^{er} décembre 1791, impr. de 15 pp. in-8.)

APPENDICE IV

1 S 56. Volume imprimé sur parchemin.

Priviège de committimus accordé à la ville de Rethel. — « Règlement pour les sieurs eschevins « gouverneurs de la ville de Retel Mazarin, syndic, « gens du Conseil, habitans et communauté de la « dite ville, rendu contradictoirement avec les « sieurs officiers du bailliage du Duché et pairie « du dit lieu, par Monseigneur Hue de Miroménil, « maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, « conseiller en tous ses conseils, intendant de la « justice, police et finance en la généralité de « Champagne et commissaire en cette partye, délé- « gué par Sa Majesté par arrest du Conseil d'Etat « des 16 juin et 3 aoust 1681 pour estre exécuté « nonobstant oppositions et appellations quelcon-

« ques dont, si aucunes interviennent, Sa Majesté « s'en est réservée la connoissance et à son Conseil « et icelle interdite à toute autre cour et juges » (82). A Retel-Mazarin, chez François Pottier, imprimeur et libraire ordinaire de la ville : aux armes du Roy et de Monseigneur le duc de Mazarin, MDCLXXXII. Cahier imprimé sur parchemin de 21 pp. ; p. 20 : Signature de Hue de Miroménil, contresignée : Devillers. Rel. maroquin rouge à filets d'or : Fers sur le dos aux armes de France.

(81) Voyez ci-dessus 1 S 33, nos 4-6.

(82) Achat récent du D^r Meugy chez Saffroy, libraire à Paris. Plusieurs documents concernant cette affaire conservés aux Archives nationales ont été copiés pour la reconstitution des Archives de Rethel.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	Pages I
INVENTAIRE ANCIEN de la COLLECTION PAUFFIN-BAUDELOT	1

PREMIÈRE PARTIE

Fonctions d'Archivistes et collection historique :

	Pages		Pages
Les Pauffin, archivistes de la ville de Rethel	1	Collections d'autographes antérieurs à 1790	9
Recueils des Pauffin sur l'histoire du Rethélois	2	Différend entre Mézières et Charleville au début de la Révolution, à propos des subsistances, collection formée par M. Cochelet, député de Charleville à l'Assemblée nationale	9
Autres travaux historiques sur Rethel et la région	3	Epoque révolutionnaire et Empire, affaires militaires, pièces provenant entre autres du Ministère de la Guerre	11
Pièces antérieures à 1790 pour servir à l'histoire du comté de Rethel	5	Autographes de médecins	13
Pièces originales et autres concernant l'histoire des autres arrondissements du département des Ardennes	5		
Affaires diverses, mémoires judiciaires, factums de l'époque de la Fronde, etc... Copies et notes d'érudits concernant le département des Adennes	8		

DEUXIÈME PARTIE

Fonctions administratives et judiciaires de Jean-Baptiste PAUFFIN (1790), de Antoine-Charles PAUFFIN-TIERCELET (1790-1834) et de Chéri PAUFFIN (1848).

Papiers de Jean-Baptiste Pauffin, président de l'Assemblée électorale du département	14	Jugement des terroristes du département des Ardennes, pièces à conviction, arrêtés du Comité de Sûreté générale, correspondance relative à l'instruction, manœuvres pour arrêter la procédure en cours, actes d'accusation, pièces annexes, détention des accusés pendant l'instance, jugement du 27 messidor an III et ce qui s'ensuit, affaires complémentaires au jugement, démission de Pauffin-Tiercelet (ventôse an III-vendémiaire an IV)	17
Papiers d'Antoine-Charles Pauffin-Tiercelet, accusateur public près le tribunal criminel du département des Ardennes	15	Papiers d'Antoine-Charles Pauffin-Tiercelet, professeur à l'Ecole centrale de Mézières, contribution aux fêtes civiques (an VI-an VII)	23
Nomination dudit Pauffin-Tiercelet	15	Papiers d'Antoine-Charles Pauffin-Tiercelet sous la monarchie de juillet (1830-1836)	24
Agiotage sur les biens nationaux	15	Papiers de Chéri Pauffin. Elections de 1848 à Rethel	25
Meurtres et assassinats commis depuis le 1 ^{er} septembre 1792 dans le département des Ardennes	16		
Pillage du magasin militaire de Couvin (messidor-fructidor an III)	17		
Pillage du magasin du citoyen Marteau à Mouzon (fructidor an III-vendémiaire an IV)	17		
« Dépouille » des églises du district de Couvin (fructidor an III-vendémiaire an IV)	17		

APPENDICES

I. — Notes sur le manuscrit autographe de Taté (1 S 8)	26	la collection Baudelot	27
II. — Répertoire des gravures, cartes et plans de		III et IV. — Dons et acquisitions récentes	30